



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
PROGRAMME DE MICROFINANCEMENTS



## **EVALUATION ET CAPITALISATION DES PROJETS PMF/FEM**

Rapport définitif

Chaibou Mamane  
Consultant Indépendant.

Avril 2007

## Table de matière

Sigles et abréviation.....	3
1. Résumé.....	4
2. Introduction.....	7
3. Méthodologie utilisée.....	8
4. Le contexte de développement du PMF/FEM et des projets financés.....	9
4.1 Démarrage du programme et des projets ainsi que leurs durées.....	9
4.2 Les problèmes auxquels le programme et les projets devraient s'attaquer.....	10
4.3 Objectifs immédiats et de développement du programme et des projets.....	10
4.4 Principaux acteurs.....	11
4.5 Résultats attendus du programme et des projets .....	11
5. Constats et conclusions .....	11
5.1 Formulation des Projets .....	11
5.1.1 Domaine focal « dégradation des terres » .....	11
5.1.2 Domaine focal « Biodiversité » .....	13
5.1.3 Domaine focal « Changement climatique » .....	14
5.1.4 Domaine focal « Eaux internationales » .....	15
5.1.5 Domaine focal « POPs » .....	16
5.2. Procédure de sélection des projets .....	17
5.3 Mise en oeuvre du projet .....	18
5.3.1 Domaine focal « dégradation des terres » .....	18
5.3.2 Domaine focal « Biodiversité » .....	20
5.3.3 Domaine focal « Changement climatique » .....	22
5.3.4 Domaine focal « Eaux internationales » .....	24
5.3.5 Domaine focal « POPS » .....	26
5.4 Résultats .....	28
5.4.1 Domaine focal « dégradation des terres » .....	28
5.4.2 Domaine focal « Biodiversité » .....	29
5.4.3 Domaine focal « Changement climatique » .....	29
5.4.4 Domaine focal « Eaux internationales » .....	29
5.4.5 Domaine focal « POPs » .....	29
6. Cofinancement et partenariat.....	31
7. Recommandations .....	32
8. Leçons apprises .....	35
9. Annexes .....	37

## Sigles et abréviations

ACTM	Association des Chasseurs Traditionnels de Madarounfa
CN	Coordination Nationale
CNP	Comité National de Pilotage
CSI	Centre de Santé Intégré
CUN	Communauté Urbaine de Niamey
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
NIGELEC	Société Nigérienne d'Electricité
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Programme d'Actions Communautaires
PAFN	Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
PAN/LCD-GRN	Plan d'Actions National de Lutte contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles
PCB	Polychlorobiphényles
PMF	Programme de MicroFinancement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	Phase Opérationnelle
POPs	Polluants Organiques Persistants
PPS	Programme de Petites Subventions
PREDAS	Programme Régional de Promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel
PTA	Plan de Travail Annuel
SN/PA/BD	Stratégie Nationale et Plan d'Action sur la Biodiversité
TDR	Termes de Référence

## 1. Résumé Exécutif

Le programme de micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), créé en 1992, est une partie intégrante du Plan de Travail du FEM. Il est fondé sur le postulat selon lequel les problèmes environnementaux globaux peuvent être mieux résolus si les populations locales sont impliquées et des bénéfices communautaires directs et l'appropriation sont générés. Il a commencé ses activités au Niger en 2003 pour être opérationnel à partir de 2004 dans le cadre de sa deuxième phase opérationnelle. A ce jour 33 projets ont bénéficié de la subvention du PMF/FEM dont 15 sur la dégradation des terres, 7 sur la biodiversité, 5 sur les changements climatiques, 1 sur les eaux internationales, 3 sur les POPs et 2 à caractère transversal. Parmi les structures bénéficiaires, on note 24 Organisations Non Gouvernementales (ONG) et 6 Organisations Communautaires de Base (OCB).

Dans le cadre de leur mise en œuvre, ces projets ont fait l'objet d'un suivi-évaluation par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM. En effet, le système de suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. La présente évaluation externe à mi-parcours s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à donner une appréciation indépendante des projets financés par le PMF/FEM.

### *Principales conclusions :*

Tous les projets ont enregistré (ou enregistrent pour les projets en cours) des résultats à des degrés de satisfaction différents : les projets du domaine focal « dégradation des terres » sont globalement satisfaisants, mais l'impact est limité ; les projets du domaine focal « biodiversité » sont très satisfaisants avec un impact sensible ; les projets du domaine focal « changement climatique » sont satisfaisants ; les projets du domaine focal « eaux internationales » sont mitigés ; les projets du domaine focal « POPs » varient de très satisfaisant à moyennement satisfaisant avec des effets plus ou moins sûres en fonction du projet.

En outre, ces projets ont permis le renforcement des capacités de 1573 personnes en techniques de CES/DRS, conduite de pépinière, vie associative, préservation de l'environnement. Ils ont en plus contribué au renforcement des capacités des membres du CNP, ONG et OCB en matière d'élaboration et de gestion de projets environnementaux. Par ailleurs, ils ont favorisé une prise de conscience des ONG et OCB des possibilités de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux globaux à partir de petites actions locales.

Par ailleurs, ces projets ont permis d'améliorer les conditions économiques et de vie des communautés locales, notamment pour les femmes et les jeunes (*La CN estime à US\$ 424 283 le montant de revenu brut que génèrent globalement ces projets*). L'effet immédiat de la mise en œuvre de certains projets (particulièrement ceux de dégradation des terres) a été la diminution et dans certains cas l'arrêt de l'exode rural de plus de 2250 jeunes.

Du point de vue de la durabilité des acquis des projets, tous les documents de projets comportent des stratégies de durabilité. Cependant, ces dernières ne sont pas toujours mises en œuvre pendant l'exécution des projets. Au nombre des stratégies généralement développées, on peut citer : la création et la responsabilisation d'un comité de gestion, la création d'un fonds tournant et une réelle implication des principaux acteurs. En ce qui

concerne particulièrement les projets de récupération des terres, le principal problème constaté est le gardiennage des sites récupérés. En effet, une fois les chantiers terminés et la rémunération suspendue, l'engouement des populations a tendance à s'estomper.

### ***Principales recommandations***

#### *A l'endroit de la CN et du CNP*

- ∨ Les projets des domaines focaux « dégradation des terres » et « Biodiversité » ont produits des effets certes visibles sur le terrain ; mais dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention, il apparaît que les impacts de ces projets ne peuvent être évidents compte tenu de leur caractère limité. Aussi, pour avoir des impacts souhaités, on pourrait envisager des zones de concentration de projets afin d'éviter un éparpillement d'énergie et de ressources pour peu de résultats. Ces zones peuvent être choisies en fonction d'un certain nombre de critères de vulnérabilité et/ou d'intérêt en fonction du domaine focal. Une étude préalable est nécessaire pour proposer ces critères et des zones de concentration prioritaires par domaine focal.

#### *A l'endroit de la Coordination Nationale*

- ∨ Sur les 33 projets financés, seulement deux sont portés par des OCB. Pourtant, il existe des groupements ou des associations socioprofessionnelles dans beaucoup de villages. Ces regroupements constituent des pools de cohésion et de solidarité entre les populations. Aussi, leurs projets pourraient avoir beaucoup plus d'impact de point de vue d'amélioration des conditions de vie des populations. En plus, ils seront plus reproductibles et donc plus durables. Les défis à relever pour atteindre véritablement les communautés de base consistera d'abord à identifier les OCB existantes, à leur apporter ensuite l'information et enfin à renforcer leur capacité d'autogestion. Ce travail pourrait être fait par des ONG expérimentées sous forme d'appui conseil ou dans le cadre du partenariat entre le PMF/FEM et les Peace Corps des USA.
- ∨ Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation annuel des projets en cours et le respecter au tant que possible conformément à la Stratégie Programme du Niger. Ce plan peut intégrer les évaluations ex ante des nouveaux dossiers soumis pour autant que les réunions du CNP se tiennent régulièrement (par exemple une fois par trimestre).
- ∨ Mettre en place un véritable système de suivi-évaluation des projets financés par le PMF/FEM comprenant des indicateurs clairs et précis de résultats, d'effets et d'impact ainsi qu'un mécanisme de collecte de données sur le terrain précisant le type de données, les responsables et les moyens conséquents. Les indicateurs donnés dans le *Monitoring and Evaluation Framework*, élaboré par le FEM et dans la Stratégie Programme du Niger, constituent une bonne base de travail. Par ailleurs, ce système sera adapté à la taille des projets subventionnés et aux cinq domaines focaux.

#### *A l'endroit du PMF/FEM-PNUD*

- ∨ Dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention, il apparaît que les financements accordés par le PMF/FEM sont limités pour obtenir des résultats significatifs. Aussi, il est souhaitable de revoir à la hausse le montant de la subvention à accorder. Bien sûr, cela ne doit pas être la règle mais plutôt l'exception après une analyse de la pertinence du projet et de la justification du besoin d'un tel montant.

### A l'endroit des promoteurs de projets

- ✓ Améliorer l'implication des principales parties prenantes dès la conception du projet, notamment les populations bénéficiaires, les autorités communales et les services techniques, et renforcer le développement et la mise en œuvre de véritables stratégies d'appropriation du projet par les acteurs locaux au cours de son exécution. Ceci peut inclure par exemple : la mise en œuvre effective de la stratégie de durabilité prévue, une réelle participation des principales parties prenantes dans la mise en œuvre du projet, la diffusion des objectifs de projet dans l'économie ou des activités de production communautaire.

### ***Leçons apprises***

#### ✓ *Les bonnes pratiques à renforcer*

- Missions de pré-évaluation des projets sur le terrain avant leur financement afin de vérifier leur pertinence, leur faisabilité technique et l'implication des populations ;
- Implication des autorités coutumières et communales ainsi que des services techniques déconcentrés ;
- Renforcement des capacités des ONG, OCB et communautés locales en matière d'organisation, de gestion et de techniques/technologies simples de protection et de restauration de leur environnement ;
- Sensibilisation des ONG et OCB des possibilités de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux globaux à partir de petites actions locales ;
- Mise en place d'un mécanisme de fonds tournant permettant le renouvellement du stock et par conséquent la pérennisation des bénéfices des projets ;
- Création de partenariat entre les acteurs locaux pour une gestion partagée et durable d'une même ressource ou pour l'échange d'expérience ;
- Auto-évaluation des effets du projet.

#### ✓ *Les points faibles à améliorer*

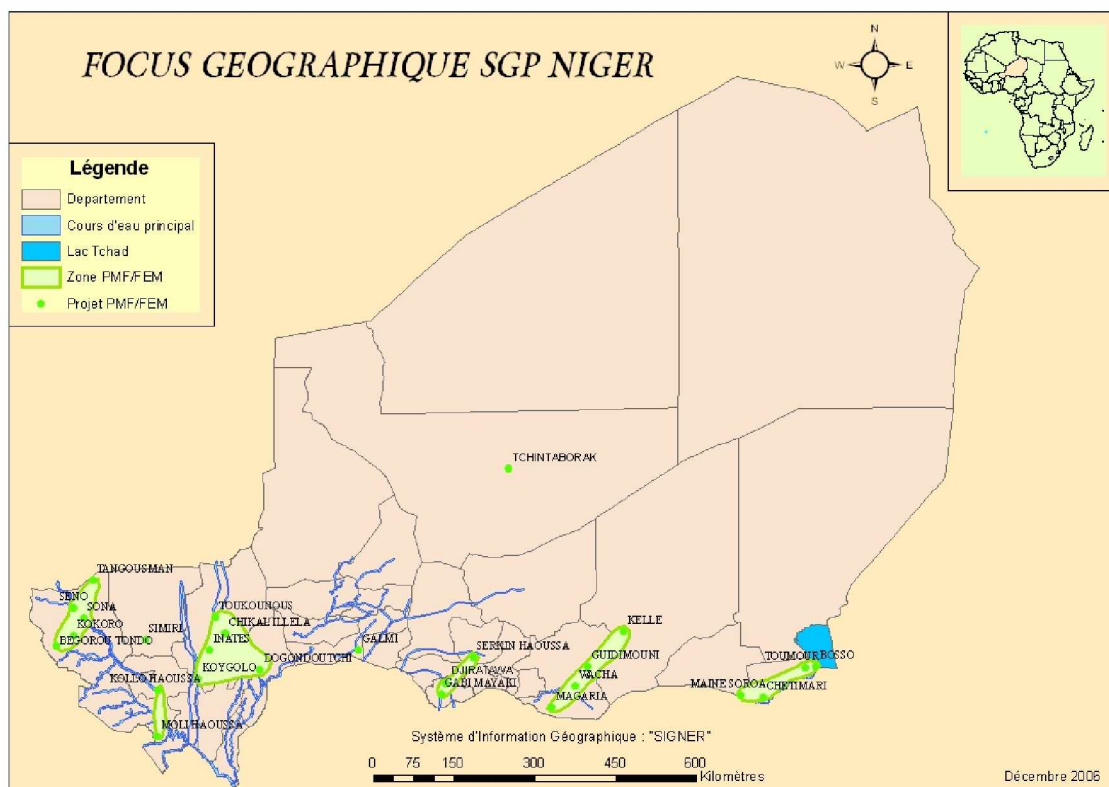
- Améliorer le développement et la mise en œuvre des stratégies pertinentes de durabilité des projets financés à travers entre autres l'amélioration de l'implication des principales parties prenantes, notamment les communautés, et la diffusion des objectifs des projets dans des activités de production communautaire afin d'assurer la continuité de leurs bénéfices après leur durée de vie ;
- Une plus grande vigilance dans l'examen et la sélection des projets afin de limiter le financement de ceux dont les activités prévues risquent de ne pas contribuer véritablement à l'atteinte de l'objectif poursuivi par le domaine focal concerné.

## 2. Introduction

Le programme de micro financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM), créé en 1992, est une partie intégrante du Plan de Travail du FEM. Il est fondé sur le postulat selon lequel les problèmes environnementaux globaux peuvent être mieux résolus si les populations locales sont impliquées et des bénéfices communautaires directs et l'appropriation sont générés. Il a commencé ses activités au Niger en 2003 pour être opérationnel à partir de 2004 dans le cadre de sa deuxième phase opérationnelle. A ce jour plusieurs projets ont été financés par le PMF/FEM sur toute l'étendue du territoire national (voir carte ci-dessous) dans les cinq domaines focaux du FEM que sont : la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des terres et les polluants organiques persistants (POPs).

Dans le cadre de leur mise en œuvre, ces projets ont fait l'objet d'un suivi-évaluation par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM. En effet, le système de suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. La présente évaluation externe à mi-parcours s'inscrit dans ce cadre. Elle vise à donner une appréciation indépendante des projets financés par le PMF/FEM en :

- Vérifiant la conformité des activités réalisées au regard de celles qui sont prévues ainsi que l'atteinte des objectifs poursuivis ;
- Identifiant les succès, les échecs, les potentialités et les obstacles liés à leur mise en œuvre ;
- Jetant les bases d'une révision de la Stratégie Programme national du PMF/FEM.



**Figure 1** : Répartition géographique des projets PMF/FEM sur l'étendue du territoire national

### 3. Méthodologie utilisée

La méthodologie mise en œuvre pour la réalisation de la présente mission comporte les étapes suivantes :

- ✓ **Préparation et cadrage de la mission** : Cette étape a permis au Consultant d'harmoniser sa compréhension des TDR avec le Coordonnateur National, d'une part, et de cibler les aspects importants sur lesquels l'étude doit se focaliser, d'autre part. En outre, elle a été l'occasion pour discuter du choix de l'échantillon des projets à visiter, de la méthodologie de l'étude et du plan de travail.
- ✓ **Collection et lecture des documents relatifs aux projets PMF/FEM** (stratégie programme du Niger, dossiers de projets, rapports d'étape, fiches de suivi, ...) : Cette première analyse a permis au consultant de mieux comprendre les objectifs et la stratégie d'intervention du Programme National du PMF/FEM, d'identifier les principales parties prenantes aux niveaux national et local, de prendre connaissance des projets financés et de choisir un échantillon représentatif de 15 projets (voir liste en annexe) sur un portefeuille de 33 (en accord avec la CN) qui feront l'objet d'un examen en profondeur et de visite sur la base des critères suivants :
  - domaine focal
  - structure requérante
  - niveau d'avancement (projet en cours ou en fin d'exécution)
  - situation géographique
- ✓ **Développement des outils d'évaluation adaptés aux différents groupes de parties prenantes** : le consultant a utilisé particulièrement les entretiens semi-structurés et les focus groups, appuyés de guide d'entretien. Bien que les méthodes et les outils différents d'une partie prenante à l'autre, les investigations ont porté globalement sur les éléments ci-après :
  - Connaissance de l'objectif du projet ;
  - Compréhension du rôle spécifique de chaque partie prenante et de son implication dans le projet, notamment les communautés locales (avec une attention particulière aux femmes, jeunes et groupes défavorisés), les services techniques déconcentrés et les autorités communales ;
  - Perceptions des points forts, des points faibles et des difficultés du projet, ainsi que des suggestions de pérennisation des acquis et d'amélioration pour l'avenir ;
  - Effets du projet sur les communautés locales, en particulier les groupes défavorisés ;
  - Effets du projet sur l'environnement local ;
  - Appropriation du projet par les communautés locales et stratégies développées pour assurer sa durabilité (l'après projet).

Outre ces outils, une matrice a été élaborée afin, d'une part de mesurer le niveau d'exécution des activités programmées, et d'autre part de vérifier la conformité des résultats obtenus consignés dans les rapports d'étape avec ceux du terrain.

- ✓ **Mise en œuvre de l'étude** en utilisant la méthode et les outils d'évaluation retenus pour chaque partie prenante. Le consultant a fait des sorties sur le terrain dans tous les sites des projets retenus comme échantillon représentatif, et a conduit des entretiens avec toutes les parties prenantes afin d'obtenir des résultats fiables. Pour recueillir un complément d'informations lors des focus group, un processus d'observation du

participant (« participant observation ») a été utilisé pour mieux apprécier des phénomènes complexes de dynamiques sociales.

Par ailleurs, des visites de terrain ont été faites afin d'apprécier de visu les réalisations physiques et les « effets » du projet, ainsi que les opportunités et les menaces qui peuvent agir sur la durabilité de ces derniers. Ces visites ont été conduites en compagnie de la CN, des membres du CNP, des porteurs des projets et des populations bénéficiaires.

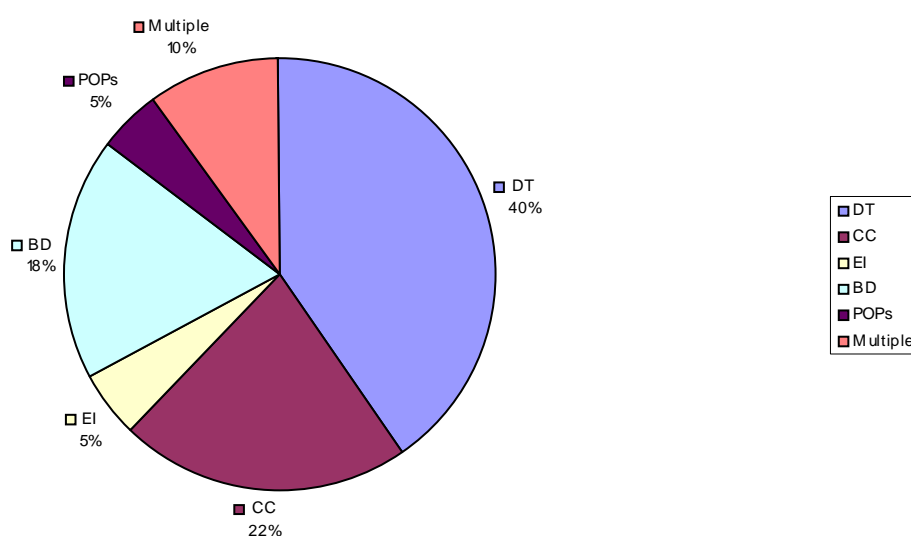
- ✓ **Analyse des données recueillies et élaboration du rapport provisoire** : les informations et recueillies lors des entretiens ont été croisées avec celles obtenues à travers l'étude documentaire. L'ensemble des données ont été traitées et analysées pour l'élaboration du rapport provisoire.
- ✓ **Présentation et discussion du rapport provisoire lors de l'atelier national de validation** en présence des parties prenantes à tous les niveaux, notamment les acteurs et bénéficiaires dans les zones d'intervention.
- ✓ **Révision selon les commentaires et réflexions issus de l'atelier national, et production du rapport final** à la Coordination Nationale du PMF/FEM.

#### 4. Le contexte de développement du PMF/FEM et des projets financés

##### 4.1 Démarrage du programme et des projets ainsi que leurs durées

Comme indiqué plus haut, le PMF/FEM a été créé en 1992. Il a démarré ses activités au Niger en 2003 pour être opérationnel à partir de 2004 coïncidant avec la fin de sa deuxième phase opérationnelle (1998-2004). Sa troisième phase opérationnelle, d'une durée de trois ans, a commencé en mars 2005 et s'étendra jusqu'en février 2008.

En ce qui concerne les projets financés par le PMF/FEM, on dénombre à ce jour plus d'une trentaine dont 15 sur la dégradation des terres, 7 sur la biodiversité, 5 sur les changements climatiques, 1 sur les eaux internationales, 3 sur les POPs et 2 à caractère transversal (figure 2). La durée de ces projets varie de 8 à 24 mois.



**Figure 2** : Répartition de la subvention PMF/FEM par domaine focal

#### 4.2 Les problèmes auxquels le programme et les projets devraient s'attaquer

Le PMF/FEM, à l'instar des deux autres catégories de projets FEM (projets de grande taille et ceux de taille moyenne), a pour mission la protection de l'environnement mondial, notamment la diversité biologique, les changements climatiques, les eaux internationales, la dégradation des terres et les polluants organiques persistants (POPs).

En effet, le Niger regorge d'énormes potentialités en matière de diversité biologique. Cependant, ce potentiel est soumis à des contraintes naturelles (sécheresse, érosion hydrique et éolienne, prolifération des plantes envahissantes, ...) et à des pressions anthropiques (feux de brousse, déboisement, braconnage, surpâturage, pollution, ...). Ceci a pour conséquences la diminution voire la perte des habitats naturels se traduisant par la raréfaction voire la disparition de certaines espèces végétales et animales.

Du point de vue des changements climatiques, le Niger n'est pas un grand émetteur des gaz à effet de serre ; il est plutôt très vulnérable. En effet, les études menées dans le cadre de la première communication nationale ont révélé que la foresterie, l'agriculture, l'élevage, les ressources en eau et la santé sont les secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques au Niger (SE/CNEDD, 2000).

En ce qui concerne les eaux internationales, constituées essentiellement du fleuve Niger, du Lac Tchad et de la Komadougou Yobé, les principaux problèmes sont l'ensablement dû à l'érosion des bassins versants, la prolifération des plantes envahissantes et la pollution, particulièrement pour le cas du fleuve Niger.

S'agissant de la dégradation des terres, elle constitue la problématique centrale de l'environnement au Niger. En effet, sous les effets conjugués des aléas climatiques et des activités anthropiques, les superficies forestières ont considérablement régressées au cours de ces 30 dernières années. Ce qui se traduit par processus de dégradation accélérée des terres.

Enfin, les menaces les plus importantes en matière de POPs au Niger sont les sites contaminés lors des dépôts des pesticides à travers le pays et les générateurs usagés de la NIGELEC. En outre, les PolyChloroBenzènes (PCB), fréquent dans les dispositifs de fourniture d'électricité, les dioxines et furannes issues du brûlage des déchets solides urbains et des feux de brousse, constituent d'autres sources de préoccupation.

#### 4.3 Objectifs immédiats et de développement du programme et des projets

L'objectif du PMF/FEM et des projets financés est d'assurer des bénéfices environnementaux globaux dans les domaines de la conservation de la biodiversité, de l'atténuation du changement climatique, de la protection des eaux internationales, de la prévention de la dégradation des sols et de l'élimination des polluants organiques persistants par des initiatives et actions à base communautaire. Il s'agit de :

##### ***Sur le plan opérationnel***

- Protéger la diversité biologique ;
- Contribuer à la stabilisation des émissions des gaz à effet de serre par l'utilisation des technologies alternatives et des sources d'énergies non polluantes ;

- Améliorer la gestion des eaux internationales ;
- Restaurer les superficies agricoles et pastorales dégradées et augmenter le potentiel de séquestration du carbone par la plantation des arbres ;
- Adopter des stratégies communautaires de lutte contre les POPs ;

### *Sur le plan stratégique*

- Renforcer la capacité des acteurs dans les domaines focaux du FEM et la gestion des projets y relatifs ;
- Augmenter les revenus des communautés

#### 4.4 Principaux acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du PMF/FEM et des projets subventionnés, on retrouve les principaux acteurs suivants :

- La Coordination du programme qui est composée d'un coordonnateur, d'un Assistant et d'un secrétaire. Les deux cadres assurent la gestion et l'animation du Programme.
- Le Comité National de Pilotage composé en majorité des membres de la société civile, des Ministères Techniques, des Institutions de formation et de recherche, ainsi que des partenaires techniques et financiers.
- Les promoteurs et bénéficiaires des projets constitués par :
  - Les Conseils communaux ;
  - Les organisations communautaires de base (OCB) ;
  - Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ;
  - Les établissements de recherche et de formation ;
  - Les communautés

#### 4.5 Résultats attendus/obtenus du programme et des projets

Le PMF/FEM et les projets financés s'articulent autour de deux résultats principaux :

- **Résultat 1 :** Le renforcement de capacité des acteurs du PMF/FEM et des communautés de base dans les domaines prioritaires du FEM pour une participation pleine et adéquate à la gestion durable de l'environnement tout en augmentant leurs revenus.
- **Résultat 2 :** Mise en œuvre des projets communautaires contribuant à l'atteinte des objectifs du FEM ci-dessus.

## 5. Constats et conclusions

### 5.1 Formulation des Projets

#### 5.1.1 Domaine focal « dégradation des terres »

##### ✓ Conceptualisation

D'une manière générale, les principales menaces dans les zones des projets et leurs causes fondamentales ressortent relativement bien dans les documents des projets. Cependant, 30% des projets comportent des insuffisances dans l'articulation de la problématique avec le

domaine focal. En outre, les avantages environnementaux globaux auxquels le projet pourra contribuer à atteindre une fois réalisé, ne ressortent pas toujours de façon bien explicite.

L'ensemble des projets sont conçus suivant un même canevas « fiche de présentation de projet » élaboré et mis à la disposition des promoteurs des projets par la CN du programme. Ce canevas est accompagné de 4 documents d'informations générales sur le PMF/FEM à savoir les critères d'éligibilité, les domaines focaux du FEM, les programmes opérationnels et une check-liste d'indicateurs et d'indication post-illustratives sur les domaines focaux du FEM. Ce canevas a connu une amélioration entre la deuxième et la troisième phase opérationnelle avec une insertion d'un cadre logique dans la nouvelle version. Ce cadre logique, quoique classique c'est-à-dire sous la forme 4x4, permet de prévoir également des indicateurs d'effets et des indicateurs d'impact, beaucoup plus importants que les simples indicateurs de réalisation du premier canevas. Ce qui facilitera la mesure des impacts et des bénéfices globaux des projets PMF/FEM.

Les 2/3 des projets ont été présentés suivant le premier canevas et le 1/3 avec le nouveau canevas comprenant le cadre logique. Parmi ces derniers, 50% ont relativement bien identifié les indicateurs en fonction des niveaux (objectif global, objectifs spécifiques, résultats, activités), alors que les 50% ont entretenu des confusions entre les indicateurs relatifs à ces niveaux. Aussi, lorsque les indicateurs objectivement vérifiables ne sont pas correctement définis, il va sans dire qu'ils ne permettront pas de mesurer les aspects qu'ils sont sensés faire.

Par ailleurs, l'existence de la grille des résultats attendus et indicateurs correspondants ainsi que du cadre logique dans un même document est redonnant. En effet, les informations demandées dans la grille des résultats se retrouvent également dans le cadre logique.

#### ✓ L'appropriation communautaire :

Le Niger a signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la Désertification respectivement le 14 octobre 1994 et le 19 janvier 1996. Pour honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale, le Niger a élaboré et adopté un plan d'action national de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles (PAN/LCD-GRN) pour la mise en œuvre de ladite convention.

En outre, à la faveur de la mise en œuvre du processus de la décentralisation au Niger, certaines collectivités locales voire des grappes de villages se sont dotées des plans de développement local et/ou des plans de développement communal.

Par ailleurs, il existe plusieurs programmes de développement et/ou d'environnement avec des intérêts locaux environnementaux et de développement. On citera à titre d'exemples le Programme Spécial du Président de la République dans son volet « Restauration des terres dégradées », le Programme d'Action Communautaire (PAC), ...

De façon générale, les idées des projets ont tiré leur origine dans ces différents programmes. Certains projets sont d'ailleurs des actions des plans de développement local et/ou des plans de développement communal. Elles se focalisent sur des intérêts locaux environnementaux et de développement.

#### ✓ La participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes dans la conception des projets, notamment la population, est généralement effective compte tenu de sa vérification systématique lors de la mission de pré-évaluation. Par contre, les autorités communales et les services techniques ne sont pas parfois impliqués au stade d'élaboration des projets. Les raisons généralement avancées sont l'insuffisance des moyens et la lenteur administrative. En effet, l'approche participative a effectivement un coût que la plupart des ONG ne peuvent supporter compte tenu entre autre de l'incertitude quant à l'aboutissement du dossier. En plus, il faut ajouter la faible voire l'absence de représentation de certaines ONG sur le terrain, toute chose qui ne facilite pas l'application une telle approche.

Toutefois, il faut souligner que les parties prenantes sont par la suite systématiquement informées, sensibilisées voire même consultées par les promoteurs des projets. En effet, l'adhésion de la communauté locale au projet constitue un des critères clés d'approbation du projet. Elle est vérifiée lors de la mission de pré-évaluation.

#### ✓ Approche de productivité.

Il n'existe pas pour le moment un système formel de capitalisation des leçons et des expériences tirées des projets antérieurs. Ces informations se retrouvent dans les rapports d'exécution soumis par les promoteurs des projets et dans les fiches de suivi réalisé périodiquement par la coordination national appuyé par le CNP. Aussi, la valorisation des leçons et des expériences tirées des projets se fait dans le cadre de l'examen des nouveaux dossiers par le CNP (intégration dans la conception) et de l'appui - conseil apporté par la CN aux promoteurs (prise en compte dans la conception et l'exécution d'autres projets). En effet, le CNP peut proposer un certain nombre d'amélioration avant l'approbation d'un projet au regard des enseignements tirés d'autres projets.

#### 5.1.2 Domaine focal « biodiversité »

##### ✓ Conceptualisation

Comme dans le cas du domaine focal « dégradation des terres », la problématique est en général relativement bien décrite dans les documents des projets. Toutefois, la moitié des projets comportent des insuffisances dans l'articulation de la problématique avec le domaine focal. En outre, les avantages environnementaux globaux auxquels le projet pourra contribuer à atteindre une fois réalisé, ne ressortent pas toujours de façon bien explicite.

75% des projets ont été présentés suivant le premier canevas et 25% avec le nouveau canevas comprenant le cadre logique. Cependant, ces dernier n'ont pas malheureusement bien identifié les indicateurs en fonction des niveaux (objectif global, objectifs spécifiques, résultats, activités).

##### ✓ L'appropriation communautaire :

Le Niger a signé et ratifié la Convention sur la Diversité Biologique respectivement en 1992 et en 1995. Pour honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale, le Niger a élaboré et adopté une stratégie et un plan d'action en matière de Diversité Biologique (SN/PA/DB) dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

En outre, il existe plusieurs programmes de développement et/ou d'environnement avec des intérêts locaux environnementaux et de développement. On citera à titre d'exemples le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN), le Programme d'Action Communautaire (PAC), dans son volet FEM, ...

Toutes les idées de projets ont tiré leur origine des terroirs. Dans certains cas, elles rejoignent les actions ou les axes de la SN/PA/DB. Elles se focalisent sur des intérêts locaux environnementaux et de développement.

✓ La participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes dans la conception des projets, notamment la population, est généralement effective compte tenu de sa vérification systématique lors de la mission de pré-évaluation. Par contre, les autorités communales et les services techniques ne sont pas parfois impliqués au stade d'élaboration des projets. Cependant, elles sont par la suite systématiquement informées, sensibilisées voire même consultées par les promoteurs des projets avant et au cours de la mise en oeuvre.

✓ Approche de reproductivité.

Comme souligné ci-haut, la valorisation des leçons et des expériences tirées des projets se fait essentiellement lors de l'examen de nouveaux dossiers par le CNP à travers les améliorations qu'ils apportent avant l'approbation d'un projet.

5.1.3 Domaine focal « changement climatique »

✓ Conceptualisation

La problématique est bien décrite et relativement bien articulée avec le domaine focal dans les deux documents de projets. En plus, les avantages environnementaux globaux auxquels le projet pourra contribuer à atteindre une fois réalisé, ressortent clairement avec même une estimation des émissions évitées dans un des projets.

De point de vue formulation, les deux projets ont été présentés suivant le premier canevas comportant seulement une grille des résultats attendus et des indicateurs correspondants.

✓ L'appropriation communautaire :

Le Niger a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Pour honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale, le Niger a élaboré et adopté une stratégie et un plan d'action en matière de Changements Climatiques dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention.

En outre, il existe plusieurs programmes de développement et/ou d'environnement avec des intérêts locaux environnementaux et de développement. On citera à titre d'exemples le Programme Régional des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS), le Programme d'Action Communautaire (PAC), dans son volet Biocarbone/FEM, ...

Toutes les idées de projets ont tiré leur origine des terroirs. Elles cadrent dans une certaine mesure avec les actions ou les axes de la stratégie et du plan d'action en matière de

Changements Climatiques. Elles ciblent les intérêts locaux environnementaux et de développement.

✓ La participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes dans la conception des projets, notamment la population, les autorités communales et les services techniques, a été effective compte tenu de l'intérêt qu'elles portent aux projets. Elle est beaucoup plus marquée dans le cas du projet d'équipement en énergie solaire de dispensaire, classe et lampadaire dans le village de Gabi.

✓ Approche de reproductivité.

Le mode de valorisation des leçons et des expériences tirées des projets reste le même, c'est-à-dire à travers essentiellement les amendements que les membres du CNP apportent lors de l'examen de nouveaux dossiers par avant leur approbation.

5.1.4 Domaine focal « eaux internationales »

✓ Conceptualisation

La problématique est relativement bien décrite dans le document de projet. En outre, l'articulation de celle-ci avec le domaine focal est également bien faite. En outre, les avantages environnementaux globaux auxquels le projet pourra contribuer à atteindre une fois réalisé, ressortent de façon bien claire.

Le seul projet de ce domaine a été présenté selon le premier canevas comportant seulement une grille des résultats attendus et des indicateurs correspondants.

✓ L'appropriation communautaire :

Il existe plusieurs programmes de développement et/ou d'environnement avec des intérêts locaux environnementaux et de développement. On citera à titre d'exemples le Programme de lutte contre la jacinthe d'eau dans le bassin du Niger (FAO), le Projet Inversion des tendances à la dégradation des écosystèmes dans le bassin du Niger (FEM), etc.

Les idées de projets ont tiré leur origine des terroirs. Elles rentrent dans le même cadre que les programmes et projets en cours. Elles se focalisent sur des intérêts locaux environnementaux et de développement.

✓ La participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes dans la conception de ce projet, notamment la population, les autorités communales et les services techniques, semble limitée.

Cependant, ces parties prenantes, en particulier les populations, sont par la suite systématiquement informées, sensibilisées voire même consultées par le promoteur du projet. En effet, l'adhésion de la communauté locale au projet constitue un des critères clés d'approbation du projet. Elle est vérifiée lors de la mission de pré-évaluation.

✓ Approche de reproductivité.

Comme souligné ci-haut, la valorisation des leçons et des expériences tirées des projets se fait essentiellement lors de l'examen de nouveaux dossiers par le CNP à travers les améliorations qu'ils apportent avant l'approbation d'un projet.

#### 5.1.5 Domaine focal « Polluants Organiques Persistants (POPs) »

##### ∨ Conceptualisation

Malgré le caractère nouveau et plus technique de ce domaine focal, la problématique est relativement bien décrite et articulée avec le domaine focal dans les deux documents de projets. En outre, les avantages environnementaux globaux auxquels les projets pourront contribuer à atteindre une fois réalisés, ressortent clairement.

Les deux projets échantillonnés ont été présentés suivant le nouveau canevas comprenant le cadre logique. Cependant, l'un des projets n'a pas malheureusement bien identifié les indicateurs en fonction des niveaux (objectif global, objectifs spécifiques, résultats, activités).

##### ∨ L'appropriation communautaire :

Le Niger a signé et ratifié la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs). En outre, le Niger a élaboré et adopté une stratégie et un plan d'action en matière de POPs dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention afin d'honorer ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

Les deux idées de projets ont tiré leur origine des terroirs. Elles cadrent parfaitement avec les actions ou les axes de la stratégie et du plan d'action en matière de POPs. Elles se focalisent sur des intérêts locaux environnementaux et de développement.

##### ∨ La participation des parties prenantes

La participation des parties prenantes dans la conception des projets, notamment la population, les autorités communales et les services techniques, a été effective compte tenu de l'intérêt qu'elles portent aux projets. Il faut aussi préciser que le porteur d'un des deux projets a bénéficié d'un appui du PMF/FEM pour la préparation.

Cependant, ces parties prenantes, en particulier les populations, sont par la suite systématiquement informées, sensibilisées voire même consultées par les promoteurs des projets étant donné que l'adhésion de la communauté locale au projet est un critère clé d'approbation du projet.

##### ∨ Approche de reproductivité.

La reproductibilité des leçons et des expériences tirées des projets se fait essentiellement lors de l'examen de nouveaux dossiers par le CNP à travers les améliorations qu'ils apportent avant l'approbation d'un projet.

## 5.2. Procédure de sélection des projets

Les projets sont élaborés et soumis à la CN par les structures éligibles que sont les conseils communaux, les ONG, les OCB et les établissements de recherche et de formation. A la date du 15 septembre 2006, 170 dossiers de projets ont été enregistrés à la CN dont 83 sur la dégradation des terres, 52 sur la biodiversité, 10 sur les changements climatiques, 7 sur les eaux internationales, 4 sur les POPs et 4 à caractère transversal. Sur les 170 dossiers soumis, 38 ont bénéficié de la subvention du PMF/FEM dont 16 sur la dégradation des terres, 8 sur la biodiversité, 7 sur les changements climatiques, 1 sur les eaux internationales, 3 sur les POPs et 3 à caractère transversal, soit moins du ¼. Parmi les structures bénéficiaires, on note 24 ONG et 6 OCB.

En ce qui concerne la sélection des projets, elle se fait principalement en trois étapes :

- ✓ *La première étape* consiste en la vérification de la conformité par rapport au canevas et à l'analyse de la qualité du contenu (forme et fonds). Elle est conduite exclusivement par la CN en rapport avec les promoteurs des projets à qui des améliorations sont demandées. A l'issue de cette étape, environ 1/3 seulement répondent aux critères et passent à l'étape suivante.  
Cette étape si elle a l'avantage de ne visiter et n'examiner que les dossiers acceptables, elle pêche cependant par le manque de documentation des raisons du rejet des autres projets (à présenter à la réunion du CNP). En outre, elle dénote de la faible capacité des promoteurs à formuler convenablement des projets éligibles.
- ✓ *La deuxième étape* est une évaluation ex-ante des projets sur le terrain en vue de vérifier notamment la pertinence et la faisabilité technique du projet ainsi que l'implication et l'adhésion des communautés bénéficiaires. Elle est menée par la CN et le CNP. Cette étape est sanctionnée par une fiche de pré-évaluation faisant ressortir les observations pertinentes y relatives et les recommandations conséquentes. A la fin de cette étape, le 1/3 ne répondent pas généralement aux critères. Les missions de pré-évaluation sont organisées en même temps que celles de suivi des projets en cours et d'évaluation finale pour les projets en fin de cycle. Or ces missions ne sont pas organisées de façon régulière dans l'année, ce qui a pour conséquence le retard dans l'approbation de certains projets.
- ✓ *La troisième étape* concerne l'examen des dossiers ayant fait l'objet de visite de pré-évaluation lors de la réunion du CNP. Au cours de ces réunions du CNP, la majorité des projets (95% !) sont approuvés sous réserve de la prise en compte des observations formulées par le CNP. A la fin de la réunion, un comité ad hoc est mis en place pour le suivi de l'intégration des amendements au terme duquel une fiche d'approbation est élaborée et soumise à tous les membres du CNP pour signature.

Cependant, il faut noter qu'une amélioration a déjà été apportée à cette procédure en introduisant un système de fiche de projet « Mémoire d'Avant Projet –PNUD/PMF/FEM ». Dorénavant, les promoteurs remplissent d'abord ces fiches de projet qu'ils déposent à la CN. Toutes les fiches sont ensuite examinées en réunion du CNP et c'est seulement les projets jugés pertinents par ce dernier qui seront développés par leurs porteurs.

## 5.3 Mise en oeuvre du projet:

### 5.3.1 Domaine focal « dégradation des terres »

#### ∨ Approche de mise en oeuvre

Le calendrier des activités et la présentation du budget des résultats/activités sont les principaux outils de gestion utilisés pendant l'exécution des projets. Le premier présente la planification des activités à réaliser dans le temps alors que le deuxième donne le budget correspondant à chacune de ces activités et les sources de financement y relatives. Compte tenu de la durée des projets financés par le PMF/FEM qui est en moyenne d'un an, ces outils sont suffisants pendant l'exécution des projets et constituent de fait le Plan de Travail Annuel (PTA).

Cependant, pour tenir compte des modes de décaissement des financements en trois tranches par le PMF/FEM, les promoteurs élaborent un premier plan de travail comprenant les activités prioritaires et dont le budget ne doit pas dépasser 50% du montant total accordé. Malheureusement, il arrive que le premier décaissement ne permet pas de couvrir les dépenses liées aux activités prévues pendant le 1<sup>er</sup> semestre de l'année d'exécution du projet. Ce qui amène certains promoteurs à faire des arrangements de gestion pour augmenter l'efficacité de l'exécution en pré finançant certaines activités lorsqu'ils ont la capacité financière de le faire ou en différant le paiement de certains prestataires de service avec l'assentiment de ces derniers. Dans le cas échéant, l'exécution de certaines activités est simplement décalée ; toute chose qui n'est pas sans conséquence dans l'atteinte des objectifs.

En ce qui concerne les rapports opérationnels qu'entretiennent les différentes institutions impliquées dans l'exécution des projets, ils ne sont pas formalisés dans la majorité des cas. Cette situation peut parfois entraver la bonne marche du projet (exemple du projet de récupération des terres dégradées sur le plateau de la grappe « Yétoré Allah »). En outre, cela peut jouer sur la pérennité des réalisations, particulièrement en ce qui concerne le système de gardiennage qui pose problème sur la plupart des sites et le statut des terres communautaires récupérées ainsi que des plantations d'*Acacia senegal*.

Enfin, les équipes de projets comprennent généralement des gestionnaires et des techniciens qui jouent un rôle important dans la gestion et l'accomplissement des projets. Ces techniciens peuvent appartenir à la structure requérante ou recrutés pour la circonstance. Ils sont parfois appuyés par des agents des services techniques déconcentrés ou des consultants indépendants sur la base d'un contrat de prestation de service afin de garantir la conformité des réalisations avec les normes techniques nationales.

Cependant, on note quelques insuffisances au niveau du respect des normes techniques dans le cadre de certains projets (projet de Réhabilitation des terres dégradées de la zone de pâturage de Farin Guémé à Douthi et projet de récupération des terres et promotion de la culture maraîchère dans la communauté de Tangouschoumane à Ayérou).

## ✓ Suivi et évaluation

Comme indiqué plus haut, le suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. Cependant, aucun des projets examinés n'a prévu ces deux évaluations internes dans son calendrier d'activités. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir des rapports de celles-ci ; ce qui laisse croire que ces évaluations n'ont pas été réalisées. Pourtant, le suivi-évaluation participatif constitue un facteur important dans l'appropriation du projet par les communautés et conséquemment pour assurer sa durabilité.

En ce qui concerne le suivi interne, il est réalisé généralement par les promoteurs des projets et dans certains cas par des comités de gestion composés des promoteurs et des représentants des communautés. Ce suivi porte particulièrement sur les réalisations. Les résultats sont consignés dans les rapports d'avancement suivant un modèle élaboré par la coordination nationale. Il faut ici préciser que ce cadre ne permet pas de mesurer les effets du projet et encore moins les impacts.

Toutefois, tous les projets ont fait l'objet d'un suivi par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM au cours de leur mise en œuvre. Ce suivi est bien planifié dans calendrier des activités et budgétisé dans le tableau de la présentation du budget des résultats/activités. Dans la pratique, tous les projets ne sont pas suivis suivant la même fréquence. En effet, des critères de proximité et d'accessibilité ont beaucoup joué compte tenu des ressources limitées affectées à cette activité alors que le programme a une couverture nationale. Ainsi, alors que certains projets sont visités jusqu'à 4 fois dans l'année, d'autres ne reçoivent qu'au maximum deux visites dans leur vie.

A l'issue de chaque visite, une fiche de suivi est élaborée comprenant l'objectif de la visite, les observations faites au cours de la mission et les recommandations à l'endroit des principaux acteurs pour la bonne marche du projet.

Par ailleurs, à la fin de chaque projet, une évaluation finale participative est réalisée par la CN, le CNP, le promoteur et les représentants des communautés. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le même type de fiche que celle du suivi. Aussi, l'évaluation se contente t-elle d'apprécier seulement le niveau des réalisations au regard de celles qui sont prévues dans le document du projet. Hors l'évaluation devrait analyser les résultats et les effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Elle devrait aussi expliquer si l'objectif du projet en rapport avec le domaine focal du FEM est atteint et sinon analyser les raisons.

Cependant, il importe de retenir l'initiative de l'ONG ARIDEL qui a fait une évaluation du taux de survie de survie des plantations, de la biodiversité et de la biomasse sur le site de récupération des terres de Yétoré Allah afin de mesurer les effets de leur projet. Une telle pratique doit être encouragée, généralisée et budgétisée dans tous les projets.

#### ✓ Participation de parties prenantes

La communication est prévue comme activité dans le document du projet y compris son budget ; mais il s'agit la plupart du temps de la cérémonie du lancement officielle du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie que généralement les autorités administratives et coutumières locales ainsi que le grand public sont informées de l'existence du projet et ses objectifs. En outre, elle constitue une opportunité pour faire la promotion du PMF/FEM et de l'ONG/OCB. Enfin, elle permet dans certains cas une facilité dans le cadre de la mise en œuvre mais rarement une véritable implication de ces autorités.

Des rapports périodiques et un rapport final sont préparés et soumis par les promoteurs des projets à la CN pour le besoin de décaissement de la tranche suivante. Ces rapports ne font pas l'objet de diffusion au sein de la communauté ou au près des services techniques. Il en est de même pour les acquis du projet.

S'agissant de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets, on note un réel engouement des populations sur tous les sites des projets. De notre point de vue, cette marque d'intérêt des communautés est beaucoup plus liée aux avantages immédiats qu'elles tirent, notamment le food ou cash for work, parfois pendant les périodes de soudure.

En ce qui concerne les services techniques, ils sont pour la plupart impliqués pour assurer la formation et l'encadrement des populations lors des réalisations physiques sur le terrain.

#### ✓ Durabilité.

La stratégie généralement développée au cours de la mise en œuvre afin d'assurer la continuité des bénéfices des projets dans « l'après projet » consiste à la création d'un comité de gestion et la mise en place d'un système de gardiennage des sites récupérés. Aussi, la durabilité de la plupart des sites est incertaine car, une fois les chantiers terminés et la rémunération suspendue, l'engouement des populations a tendance à s'estomper progressivement malgré l'engagement pris au départ d'assurer le suivi après projet. La viabilité du système dépendra donc de la capacité du comité de gestion à s'organiser et à conduire les activités de façon bénévole ou de l'existence d'un autre appui extérieur pour la prise en charge du gardien du site.

#### 5.3.2 Domaine focal « biodiversité »

#### ✓ Approche de mise en oeuvre

Le calendrier des activités et la présentation du budget des résultats/activités sont les principaux outils de gestion utilisés pendant l'exécution des projets tel que indiqué ci-dessus. Compte tenu de la durée des projets financés par le PMF/FEM qui est en moyenne d'un an, ces outils sont suffisants pendant l'exécution des projets et constituent de fait le Plan de Travail Annuel (PTA).

Cependant, pour tenir compte des modes de décaissement des financements en trois tranches par le PMF/FEM, les promoteurs élaborent un premier plan de travail comprenant les activités prioritaires et dont le budget ne doit pas dépasser 50% du montant total accordé.

En ce qui concerne les rapports opérationnels qu'entretiennent les différentes institutions impliquées dans l'exécution des projets, ils ne sont pas formalisés dans la majorité des cas. Cette situation peut jouer sur la pérennité des réalisations. C'est le cas du projet de renforcement de la biodiversité ichthyologique des plans d'eau de la région de Tillabéry où l'ONG COEDED prévoit la prise en charge à terme de la gestion de l'unité expérimentale de reproduction des poissons par la coopérative de Kollo Sébéri alors que celle-ci ne semble pas marqué son accord.

Enfin, les équipes de projets comprennent généralement des gestionnaires et des techniciens qui jouent un rôle important dans la gestion et l'accomplissement des projets. Ces techniciens peuvent appartenir à la structure requérante ou recrutés pour la circonstance. Ils sont parfois appuyés par des agents des services techniques déconcentrés ou des consultants indépendants sur la base d'un contrat de prestation de service afin de garantir la conformité des réalisations avec les normes techniques nationales.

Cependant, on note quelques difficultés techniques et scientifiques dans le cas du projet de renforcement de la biodiversité ichthyologique des plans d'eau de la région de Tillabéry, liées au caractère particulier de ce type projet (projet expérimental), entraînant un retard dans le calendrier de mise en œuvre.

#### ✓ Suivi et évaluation

Le suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. Cependant, aucun des projets examinés n'a prévu ces deux évaluations internes dans son calendrier d'activités. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir des rapports de celles-ci ; ce qui laisse croire que ces évaluations n'ont pas été réalisées. Pourtant, le suivi-évaluation participatif constitue un facteur important dans l'appropriation du projet par les communautés et conséquemment pour assurer sa durabilité.

En ce qui concerne le suivi interne, il est réalisé généralement par les promoteurs des projets et dans certains cas par des comités de gestion composés des promoteurs et des représentants des communautés. Ce suivi porte particulièrement sur les réalisations. Les résultats sont consignés dans les rapports d'avancement suivant un modèle élaboré par la coordination nationale. Il faut ici préciser que ce cadre ne permet pas de mesurer les effets du projet et encore moins les impacts.

Toutefois, tous les projets ont fait l'objet d'un suivi par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM au cours de leur mise en œuvre. Ce suivi, quoique planifié dans le calendrier des activités et budgétisé, n'a pu être réalisé de façon régulière. En effet, des critères de proximité et d'accessibilité ont beaucoup joué compte tenu des ressources limitées affectées à cette activité alors que le programme a une couverture nationale.

A l'issue de chaque visite, une fiche de suivi est élaborée comprenant l'objectif de la visite, les observations faites au cours de la mission et les recommandations à l'endroit des principaux acteurs pour la bonne marche du projet.

Par ailleurs, à la fin de chaque projet, une évaluation finale participative est réalisée par la CN, le CNP, le promoteur et les représentants des communautés. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le même type de fiche que celle du suivi. Aussi, l'évaluation

se contente t-elle d'apprécier seulement le niveau des réalisations au regard de celles qui sont prévues dans le document du projet. Hors l'évaluation devrait analyser les résultats et les effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Elle devrait aussi expliquer si l'objectif du projet en rapport avec le domaine focal du FEM est atteint et sinon analyser les raisons.

#### ✓ Participation de parties prenantes

La communication est prévue comme activité dans le document du projet y compris son budget ; mais il s'agit la plupart du temps de la cérémonie du lancement officielle du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie que généralement les autorités administratives et coutumières locales ainsi que le grand public sont informées de l'existence du projet et ses objectifs. En outre, elle constitue une opportunité pour faire la promotion du PMF/FEM et de l'ONG/OCB. Enfin, elle permet dans certains cas une facilité dans le cadre de la mise en œuvre mais rarement une véritable implication de ces autorités.

Des rapports périodiques et un rapport final sont préparés et soumis par les promoteurs des projets à la CN pour le besoin de décaissement de la tranche suivante. Ces rapports ne font pas l'objet de diffusion au sein de la communauté ou au près des services techniques. Il en est de même pour les acquis du projet.

S'agissant de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets, on remarque certain engouement des populations sur tous les sites des projets.

En ce qui concerne les services techniques, ils sont pour la plupart impliqués pour assurer la formation et l'encadrement des populations lors des réalisations physiques sur le terrain.

#### ✓ Durabilité.

La principale stratégie développée au cours de la mise en œuvre pour assurer la durabilité des bénéfices des projets dans « l'après projet » a été la création et la responsabilisation d'un comité de gestion ainsi la création de partenariat. Par conséquent, la durabilité de la plupart de ces projets est certaine. Il faut toutefois signaler le cas particulier du projet de renforcement de la biodiversité ichtyologique des plans d'eau de la région de Tillabéry où la prise en charge à terme de la gestion de l'unité expérimentale de reproduction des poissons par la coopérative de Kollo Sébéri devra être clarifiée. En plus, les techniques de multiplication des espèces ne seront pas aussi simples pour être diffusées au près des pêcheurs comme cela a été prévu dans le cadre du projet.

#### 5.3.3 Domaine focal « changement climatique »

#### ✓ Approche de mise en oeuvre

Le calendrier des activités et la présentation du budget des résultats/activités sont les principaux outils de gestion utilisés pendant l'exécution des projets. Compte tenu de la durée des projets financés par le PMF/FEM qui est en moyenne d'un an, ces outils sont suffisants pendant l'exécution des projets et constituent de fait le Plan de Travail Annuel (PTA).

Cependant, pour tenir compte des modes de décaissement des financements en trois tranches par le PMF/FEM, les promoteurs élaborent un premier plan de travail comprenant les activités

prioritaires et dont le budget ne doit pas dépasser 50% du montant total accordé. Malheureusement, il arrive que le premier décaissement ne permet pas de couvrir les dépenses liées à ces activités, notamment dans le cas du projet d'énergie solaire où l'investissement de départ est très important. Ce qui amène certains promoteurs à faire des arrangements de gestion pour augmenter l'efficacité de l'exécution en pré finançant lorsqu'ils ont la capacité financière de le faire ou en différant le paiement d'une partie avec l'assentiment du fournisseur.

Enfin, les équipes de projets comprennent généralement des gestionnaires et des techniciens qui jouent un rôle important dans la gestion et l'accomplissement des projets. Ces techniciens peuvent appartenir à la structure requérante ou recrutés pour la circonstance. Ils sont parfois appuyés par des agents des services techniques déconcentrés ou des consultants indépendants sur la base d'un contrat de prestation de service afin de garantir la conformité des réalisations avec les normes techniques nationales.

#### ✓ Suivi et évaluation

Comme indiqué plus haut, le suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. Cependant, aucun des projets examinés n'a prévu de façon explicite les deux évaluations internes dans son calendrier d'activités. Pourtant, le suivi-évaluation participatif constitue un facteur important dans l'appropriation du projet par les communautés et conséquemment pour assurer sa durabilité.

En ce qui concerne le suivi interne, il est réalisé généralement par les promoteurs des projets et dans certains cas par des comités de gestion composés des promoteurs et des représentants des communautés. Ce suivi porte particulièrement sur les réalisations. Les résultats sont consignés dans les rapports d'avancement suivant un modèle élaboré par la coordination nationale. Il faut ici préciser que ce cadre ne permet pas de mesurer les effets du projet et encore moins les impacts.

Toutefois, tous les projets ont fait l'objet d'un suivi par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM au cours de leur mise en œuvre. Ce suivi est bien planifié dans calendrier des activités et budgétisé dans le tableau de la présentation du budget des résultats/activités. Dans la pratique, tous les projets ne sont pas suivis suivant la même fréquence. En effet, des critères de proximité et d'accessibilité ont beaucoup joué compte tenu des ressources limitées affectées à cette activité alors que le programme a une couverture nationale. Ainsi, alors que certains projets sont visités jusqu'à 4 fois dans l'année, d'autres ne reçoivent qu'au maximum deux visites dans leur vie.

A l'issue de chaque visite, une fiche de suivi est élaborée comprenant l'objectif de la visite, les observations faites au cours de la mission et les recommandations à l'endroit des principaux acteurs pour la bonne marche du projet.

Par ailleurs, à la fin de chaque projet, une évaluation finale participative est réalisée par la CN, le CNP, le promoteur et les représentants des communautés. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le même type de fiche que celle du suivi. Aussi, l'évaluation se contente t-elle d'apprécier seulement le niveau des réalisations au regard de celles qui sont prévues dans le document du projet. Hors l'évaluation devrait analyser les résultats et les

effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Elle devrait aussi expliquer si l'objectif du projet en rapport avec le domaine focal du FEM est atteint et sinon analyser les raisons.

#### ✓ Participation de parties prenantes

La communication est prévue comme activité dans le document du projet y compris son budget ; mais il s'agit la plupart du temps de la cérémonie du lancement officielle du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie que généralement les autorités administratives et coutumières locales ainsi que le grand public sont informées de l'existence du projet et ses objectifs. En outre, elle constitue une opportunité pour faire la promotion du PMF/FEM et de l'ONG/OCB. Enfin, elle facilite dans certains cas la mise en œuvre du projet.

En outre, dans le cas des deux projets, des activités d'information et de sensibilisation ont été conduites à l'endroit des populations sur l'intérêt de préserver les acquis du projet. Dans le cas particulier du projet de lutte contre la dégradation des terres par l'utilisation du couple bouteille-foyer à gaz butane, les activités de sensibilisation des ménages sur l'adoption des technologies alternatives ont été prises en charge par le PREDAS.

Par ailleurs, des rapports périodiques et un rapport final sont préparés et soumis par les promoteurs des projets à la CN pour le besoin de décaissement de la tranche suivante. Ces rapports ne font pas l'objet de diffusion au sein de la communauté ou au près des services techniques. Il en est de même pour les acquis du projet.

S'agissant de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets, on note un réel engouement celles-ci sur tous les sites des projets. Par exemple, dans le cas du projet de lutte contre la dégradation des terres par l'utilisation du couple bouteille-foyer à gaz butane, l'engouement était tel que le promoteur ne pouvait y faire face. Ce qui l'a conduit à orienter certains ménages demandeurs vers la SONIHY.

#### ✓ Durabilité.

La stratégie développée au cours de la mise en œuvre afin d'assurer la continuité des bénéfices des projets dans « l'après projet » consiste à l'implication et la responsabilisation des communautés locales, la création d'un comité de gestion (cas du projet d'énergie solaire de CSI de Gabi) ou d'un fonds tournant (projet de lutte contre la dégradation des terres par l'utilisation du couple bouteille-foyer à gaz butane).

### 5.3.4 Domaine focal « eaux internationales »

#### ✓ Approche de mise en oeuvre

Le calendrier des activités et la présentation du budget des résultats/activités sont les principaux outils de gestion utilisés pendant l'exécution des projets. Compte tenu de la durée des projets financés par le PMF/FEM qui est en moyenne d'un an, ces outils sont suffisants pendant l'exécution des projets et constituent de fait le Plan de Travail Annuel (PTA).

Cependant, pour tenir compte des modes de décaissement des financements en trois tranches par le PMF/FEM, le promoteur a élaboré un premier plan de travail comprenant les activités prioritaires et dont le budget ne doit pas dépasser 50% du montant total accordé.

En ce qui concerne les rapports opérationnels qu'entretiennent les différentes institutions impliquées dans l'exécution des projets, ils ne sont pas formalisés dans la majorité des cas.

Enfin, l'équipe du projet comprend un gestionnaire et des techniciens qui jouent un rôle important dans la gestion et l'accomplissement du projet. Ces techniciens peuvent appartenir à la structure requérante ou recrutés pour la circonstance.

Cependant, on note des manquements dans la réalisation de certaines activités comme par exemple la récupération des terres et la plantation d'arbres qui n'ont pu être réalisées.

#### ✓ Suivi et évaluation

Comme indiqué plus haut, le suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. Cependant, le projet examiné n'a pas prévu ces deux évaluations internes dans son calendrier d'activités. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir des rapports de celles-ci ; ce qui laisse croire que ces évaluations n'ont pas été réalisées. Pourtant, le suivi-évaluation participatif constitue un facteur important dans l'appropriation du projet par les communautés et conséquemment pour assurer sa durabilité.

En ce qui concerne le suivi interne, il a été réalisé par le promoteur du projet et des représentants des communautés. Ce suivi porte particulièrement sur les réalisations. Les résultats sont consignés dans les rapports d'avancement suivant un modèle élaboré par la coordination nationale. Il faut ici préciser que ce cadre ne permet pas de mesurer les effets du projet et encore moins les impacts.

Cependant, le projet a fait l'objet d'un suivi par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM au cours de sa mise en œuvre. Ce suivi est bien planifié dans le calendrier des activités et budgétisé dans le tableau de la présentation du budget des résultats/activités.

A l'issue de chaque visite, une fiche de suivi a été élaborée comprenant l'objectif de la visite, les observations faites au cours de la mission et les recommandations à l'endroit des principaux acteurs pour la bonne marche du projet.

Par ailleurs, à la fin du projet, une évaluation finale participative a été réalisée par la CN, le CNP, le promoteur et les représentants des communautés. Les résultats de cette évaluation sont consignés dans le même type de fiche que celle du suivi. Aussi, l'évaluation se contente-t-elle d'apprécier seulement le niveau des réalisations au regard de celles qui sont prévues dans le document du projet. Hors l'évaluation devrait analyser les résultats et les effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Elle devrait aussi expliquer si l'objectif du projet en rapport avec le domaine focal du FEM est atteint et sinon analyser les raisons.

#### ✓ Participation de parties prenantes

La communication est prévue comme activité dans le document du projet y compris son budget ; mais il s'est agi de la cérémonie du lancement officielle du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie que généralement les autorités administratives et coutumières locales ainsi que le grand public sont informées de l'existence du projet et ses objectifs. En outre, elle constitue une opportunité pour faire la promotion du PMF/FEM et de l'ONG/OCB. Enfin, elle facilite dans certains cas la mise en œuvre du projet. En outre, des activités d'information et de sensibilisation ont été conduites à l'endroit des populations sur l'intérêt de préserver les acquis du projet.

Par ailleurs, des rapports périodiques et un rapport final ont été préparés et soumis par le promoteur du projet à la CN pour le besoin de décaissement de la tranche suivante. Ces rapports ne font pas l'objet de diffusion au sein de la communauté ou au près des services techniques.

S'agissant de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets, on note un réel engouement des populations sur le site du projet, en particulier les groupements féminins qui mènent des activités de valorisation de la jacinthe d'eau.

#### ✓ Durabilité.

La stratégie développée au cours de la mise en œuvre afin d'assurer la continuité des bénéfices des projets dans « l'après projet » consiste en l'organisation et la formation des groupements féminins ainsi que le maintien sur place d'une équipe permanente d'animation. Toutefois, la durabilité des activités de production des articles artisanaux à partir de la jacinthe reste incertaine compte tenu des difficultés d'écoulement de ces produits. En outre, cette plante disparaît pendant certaines périodes/années.

#### 5.3.5 Domaine focal « POPs »

#### ✓ Approche de mise en oeuvre

Le calendrier des activités et la présentation du budget des résultats/activités sont les principaux outils de gestion utilisés pendant l'exécution des projets. Compte tenu de la durée des projets financés par le PMF/FEM qui est en moyenne d'un an, ces outils sont suffisants pendant l'exécution des projets et constituent de fait le Plan de Travail Annuel (PTA).

Cependant, pour tenir compte des modes de décaissement des financements en trois tranches par le PMF/FEM, les promoteurs élaborent un premier plan de travail comprenant les activités prioritaires et dont le budget ne doit pas dépasser 50% du montant total accordé.

En ce qui concerne les rapports opérationnels qu'entretiennent les différentes institutions impliquées dans l'exécution des projets, ils ne sont pas formalisés dans la majorité des cas. Cette situation peut jouer sur la pérennité des acquis des projets, notamment en ce qui concerne la prise en charge par les teinturières du traitement des eaux usées et des visites médicales dans le cas du projet de lutte contre la pollution du fleuve et préservation de la santé des femmes teinturières contre les effets nocifs des POPs dans la communauté urbaine de Niamey.

Enfin, les équipes de projets comprennent des gestionnaires et des techniciens qui jouent un rôle important dans la gestion et l'accomplissement des projets. Ces techniciens peuvent appartenir à la structure requérante ou recrutés pour la circonstance. Ils sont parfois appuyés par des agents des services techniques déconcentrés ou des consultants indépendants sur la base d'un contrat de prestation de service.

Toutefois, le projet de lutte contre la pollution du fleuve et préservation de la santé des femmes teinturières contre les effets nocifs des POPs dans la CUN n'a prévue aucune activité devant permettre l'évitement ou la réduction des émissions de ces POPs. En plus, les analyses des eaux usées réalisées dans le cadre du projet n'ont permis de mettre en exergue l'existence des POPs. Pourtant, le PMF/FEM avait subventionné le développement de ce projet. Mais paradoxalement, ces analyses n'ont pas été réalisées à ce moment, toute chose qui aurait permis de s'y rendre compte plus tôt et d'orienter conséquemment les investigations vers les eaux de mélange et les colorants utilisés.

#### ✓ Suivi et évaluation

Comme indiqué plus haut, le suivi-évaluation est considéré par le PMF/FEM comme un processus participatif qui permet le renforcement des capacités à travers la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets. Cependant, aucun des projets examinés n'a prévu de façon explicite les deux évaluations internes dans son calendrier d'activités. Il n'a pas été possible non plus d'obtenir des rapports de celles-ci ; ce qui laisse croire que ces évaluations n'ont pas été réalisées. Pourtant, le suivi-évaluation participatif constitue un facteur important dans l'appropriation du projet par les communautés et conséquemment pour assurer sa durabilité.

En ce qui concerne le suivi interne, il est réalisé généralement par les promoteurs des projets et dans certains cas par des comités de gestion composés des promoteurs et des représentants des communautés. Ce suivi porte particulièrement sur les réalisations. Les résultats sont consignés dans les rapports d'avancement suivant un modèle élaboré par la coordination nationale. Il faut ici préciser que ce cadre ne permet pas de mesurer les effets du projet et encore moins les impacts.

Toutefois, tous les projets ont fait l'objet d'un suivi par la Coordination Nationale et le Comité de Pilotage du PMF/FEM au cours de leur mise en œuvre. Ce suivi est bien planifié dans calendrier des activités et budgétisé dans le tableau de la présentation du budget des résultats/activités. Dans la pratique, tous les projets ne sont pas suivis suivant la même fréquence. En effet, des critères de proximité et d'accessibilité ont beaucoup joué compte tenu des ressources limitées affectées à cette activité alors que le programme a une couverture nationale.

A l'issue de chaque visite, une fiche de suivi est élaborée comprenant l'objectif de la visite, les observations faites au cours de la mission et les recommandations à l'endroit des principaux acteurs pour la bonne marche du projet.

Par ailleurs, à la fin de chaque projet, une évaluation finale participative est prévue par la CN, le CNP, le promoteur et les représentants des communautés. Les résultats de cette évaluation seront consignés dans le même type de fiche que celle du suivi. Aussi, l'évaluation se contente t-elle d'apprécier seulement le niveau des réalisations au regard de celles qui sont

prévues dans le document du projet. Hors l'évaluation devrait analyser les résultats et les effets du projet en terme d'amélioration de l'environnement local et global ainsi que de la qualité de vie des communautés bénéficiaires. Elle devrait aussi expliquer si l'objectif du projet en rapport avec le domaine focal du FEM est atteint et sinon analyser les raisons.

#### ✓ Participation de parties prenantes

La communication est prévue comme activité dans le document du projet y compris son budget ; mais il s'agit la plupart du temps de la cérémonie du lancement officielle du projet. C'est à l'occasion de cette cérémonie que généralement les autorités administratives et coutumières locales ainsi que le grand public sont informées de l'existence du projet et ses objectifs. En outre, elle constitue une opportunité pour faire la promotion du PMF/FEM et de l'ONG/OCB. En outre, des activités d'information et de sensibilisation sont conduites à l'endroit des populations sur l'intérêt de bien conduire les activités du projet et de préserver ses acquis.

Des rapports périodiques sont préparés et soumis par les promoteurs des projets à la CN pour le besoin de décaissement de la tranche suivante. Ces rapports ne font pas l'objet de diffusion au sein de la communauté ou au près des services techniques.

S'agissant de la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre des projets, on note un réel engouement des populations sur tous les sites des projets. De notre point de vue, cette marque d'intérêt des communautés est beaucoup plus liée aux avantages immédiats qu'elles tirent.

#### ✓ Durabilité.

La stratégie généralement développée au cours de la mise en œuvre afin d'assurer la continuité des bénéfices des projets dans « l'après projet » consiste à la création d'un comité de gestion, la mise en place d'un fonds de roulement et l'organisation des acteurs en association. La viabilité du système dépendra donc de la capacité du comité de gestion et des associations à s'organiser et à conduire les activités de façon bénévole.

### **5.4. Résultats**

Après environ trois années d'activités au Niger, le PMF/FEM a financé plus d'une trentaine de projets dans les cinq domaines focaux du FEM dont 11 sont déjà achevés. Tous ces projets ont enregistré (ou enregistrent pour les projets en cours) des résultats à des degrés de satisfaction différents. Pour mieux évaluer le niveau d'atteinte des résultats voire l'accomplissement des objectifs, l'établissement d'une situation de référence au démarrage de ces projets s'avère nécessaire. Elle doit permettre d'estimer les valeurs des indicateurs des résultats, d'effets et d'impact qui serviront plus tard comme base de comparaison et d'apprécier des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs. Malheureusement, cette ligne de base n'est que rarement établie par les projets ; ce qui ne facilite pas une telle estimation.

Néanmoins, sur la base des appréciations faites de ces résultats par les principaux acteurs, en employant les indicateurs extrêmement satisfaisants, satisfaisants, moyennement satisfaisants et insuffisants, des visites de terrain et de l'exploitation de la documentation, on retiendra :

*S'agissant des objectifs opérationnels, c'est-à-dire les effets sur l'environnement*

#### 5.4.1 Domaine focal « dégradation des terres »

Les projets du domaine focal « dégradation des terres » sont satisfaisants. Ils ont permis la récupération de 7188 ha de terres dégradées, la plantation de plus de 500330 plants, la réhabilitation/protection de plus de 6400 ha d'aires de pâturage contre les feux de brousse et la protection d'environ 400 ha de mares d'eau contre l'ensablement. Cependant, il importe de relativiser ce score. En effet, si les effets sont sensibles localement, les impacts sont quant à eux difficilement perceptibles compte tenu du caractère limité des interventions comparativement à l'étendue et à la gravité du problème dans les zones concernées. Les impacts ne peuvent être évidents qu'après qu'une masse critique de projets ait été atteinte.

S'agissant de la durabilité, elle est incertaine sur la plupart des sites. En effet, une fois les chantiers terminés et la rémunération suspendue, l'engouement des populations a tendance à s'estomper progressivement malgré l'engagement pris au départ d'assurer le suivi après projet. La viabilité du système dépendra donc de la capacité du comité de gestion à s'organiser et à conduire les activités de façon bénévole ou de l'existence d'un autre appui extérieur pour la prise en charge du gardien du site.

#### 5.4.2 Domaine focal « biodiversité »

Les projets du domaine focal « biodiversité » sont très satisfaisants. Ces projets ont permis soit la préservation de la Race bovine endémique '**Kouri**' dans le Lac Tchad, la protection de 3000 ha de réserve de Biodiversité de Baban Rafi par la sécurisation et l'introduction de plus de 10 espèces en voie de disparition. Le seul projet (en cours) pour lequel l'objectif n'est pas encore atteint est celui du renforcement de la biodiversité ichtyologique des plans d'eau de la région de Tillabéry. Les raisons sont entre autres d'ordre technique et scientifique liées au caractère particulier de ce projet (projet expérimental).

#### 5.4.3 Domaine focal « changement climatique »

Les projets du domaine focal « changement climatique » sont satisfaisants. Ces projets ont permis la réduction d'émission de CO<sub>2</sub> à hauteur de 108 tonnes /an à travers l'utilisation des énergies éoliennes et solaires. Toutefois, l'absence d'une évaluation nuit à la lisibilité de certains projets a priori intéressants (Lutte contre la dégradation des terres par utilisation du couple bouteille-foyer à gaz butane dans les communes de CUN, Dosso et Tillabéri).

#### 5.4.4 Domaine focal « eaux internationales »

Les projets du domaine focal « eaux internationales » sont insuffisants. Le seul projet de ce domaine focal a produit des résultats très mitigés (projet de lutte contre la dégradation des terres et la désertification et la transformation de la jacinthe d'eau et sa transformation à des fins de protection environnementale et de développement socio-économique dans les villages de SENO). En effet, la mission n'a pas trouvé les articles artisanaux fabriqués à partir de la jacinthe d'eau qui devrait constituer un moyen pour débarrasser le fleuve Niger de cette plante envahissante, ni les terres dégradées récupérées ou les plantations réalisées avec les plans produits.

#### 5.4.5 Domaine focal « POPs »

Les projets du domaine focal « POPs » varient de très satisfaisant à Moyennement satisfaisant. En effet, le projet de lutte contre la pollution du fleuve et préservation de la santé des femmes teinturières contre les effets nocifs des POPs dans la CUN, même s'il contribuera à terme à l'amélioration de la santé des acteurs de la teinture et de l'environnement, il n'aura aucun impact sur l'émission des dioxines et furannes éventuelles liées aux activités de teinture. Aucune activité dans ce sens n'a été prévue dans le cadre du projet.

*En ce qui concerne les objectifs stratégiques,*

#### ✓ **Effets sur la capacités des acteurs à mettre en œuvre des projets communautaires dans les domaines focaux du FEM tout en améliorant leurs conditions de vie**

Concernant la capacitation des acteurs, ces projets ont permis le renforcement des capacités de 1573 personnes en techniques de CES/DRS, conduite de pépinière, vie associative, préservation de l'environnement. En outre, ils ont contribué au renforcement des capacités des membres du CNP, ONG et OCB en matière d'élaboration et de gestion de projets environnementaux. Par ailleurs, ils ont favorisé une prise de conscience des ONG et OCB des possibilités de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux globaux à partir de petites actions locales.

#### ✓ **Effets sur les revenus et les conditions de vie des populations en général et des jeunes et femmes en particulier**

Ces projets ont permis d'améliorer les conditions économiques et de vie des communautés locales, notamment pour les femmes et les jeunes :

- Environ US\$ 424 283 sont générés globalement par ces projets ;
- Emplois pour environ 4593 personnes dans le cadre des travaux à haute intensité de main d'œuvre ;
- Limitation de l'exode rural de plus de 2250 jeunes.
- 20 villages regroupant environ 20838 personnes bénéficient des soins de qualité et des conditions d'accouchement raisonnables dans les centres de santé intégrés
- 300 écoliers/an bénéficient de l'électrification Projet NER/05/02 à SIMIRI

Les projets comme ceux de l'électrification de CSI et de l'école de Gabi, des POPs de Djiratawa et de l'association des chasseurs traditionnels de Gabi présentent un intérêt particulier pour les populations bénéficiaires ou cibles. Concernant les projets relatifs à la dégradation des terres, l'ampleur des travaux de main d'œuvre selon les sites entraîne la mobilisation des populations (femmes et jeunes). De plus, la période étant généralement celle de soudure dans la majorité des villages où sont exécutés ces projets, cela a provoqué une forte pression sur les chantiers. Ainsi, des nombreuses familles ont profité des travaux food ou cash for work et surmonté ainsi la situation difficile du moment. L'effet immédiat de la mise en œuvre de ces projets a été la diminution et dans certains cas l'arrêt de l'immigration des villages bénéficiaires car cette immigration était causée par la nécessité de trouver des revenus monétaires pour assurer leur subsistance.

## ✓ Durabilité

Du point de vue de la durabilité des acquis des projets, on peut distinguer trois groupes de projets :

- le groupe pour lequel une stratégie a été développée dans ce sens par la création et la responsabilisation d'un comité de gestion, l'existence d'un fonds tournant et une réelle implication des principaux acteurs. Font partie de cette classe, le projet d'électrification de CSI de Gabi, le projet de POPs de Djiratawa, le projet de biodiversité de l'Association des chasseurs traditionnels de Gabi, le projet couple bouteille-foyer à gaz butane et celui de Kouri de Gadira ;
- le second groupe est celui pour lequel la durabilité est liée à l'internalisation des expériences et aux retombées liées à la bonne marche du projet. Il s'agit là des projets comme celui de l'autruche de Kellé et de la coopérative de Damana ;
- enfin le troisième groupe est celui des projets de récupération des terres pour lesquels la durabilité est incertaine car, une fois les chantiers terminés et la rémunération suspendue, l'engouement des populations a tendance à s'estomper. En effet, celles-ci, ne percevant pas toujours les avantages à moyen et long termes des réalisations, les délaissent progressivement malgré l'engagement pris au départ d'assurer le suivi après projet. La viabilité du système dépendra dans ce cas de la capacité de ces dernières à s'organiser et à conduire les activités de façon bénévole ou de l'existence d'un autre appui extérieur. Cela se justifie aussi par le statut pas toujours clair des terres récupérées et de l'absence d'une clé de répartition des bénéfices attendus entre les différents acteurs (cas de plantations de gommeraies).

De manière plus générale, pour l'ensemble des projets, le fait que les projets soient montés et exécutés par des ONG et non par les populations bénéficiaires elles mêmes, ne facilite pas leur appropriation par celles-ci, limitant ainsi leur durabilité.

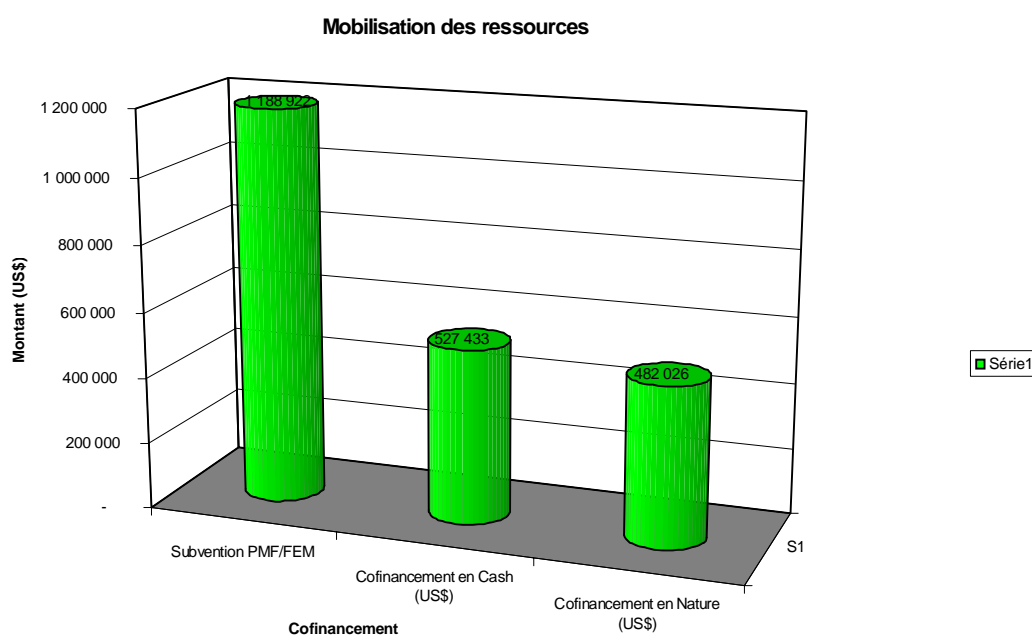
## **6. Co-financement et partenariat**

Le co-financement vise à compléter les ressources essentielles du PMF/FEM à travers d'autres sources hors-FEM dans l'objectif de réaliser les bénéfices environnementaux mondiaux à travers des actions locales. La stratégie de Mobilisation des Ressources décline plusieurs objectifs clés de co-financement : a) le maintien de l'engagement du PMF/FEM par rapport aux initiatives de moyens d'existence durables, (b) augmentation de la durabilité des programmes et projets, (c) la promotion de nouveaux partenariats, (d) la réalisation de la synergie et de la complémentarité avec les autres programmes et projets ; (e) l'extension et la reproduction des projets à succès financés par le PPS , et (d) la mobilisation de ressources financières pour accroître les bénéfices environnementaux mondiaux.

Sur les 2 198 381 US\$ financés au cours de la période, le co-financement représente 1 009 459 US\$, soit environ 46% du montant global de tous les projets. Ce co-financement est composé d'une partie en espèce, d'un montant de 527 433 US\$ (soit 24%), et d'une partie en nature, estimée à environ 482 026 US\$ (soit 22%) (figure 3). Les ressources de co-financement proviennent respectivement : en espèces, du Programme Alimentaire Mondial (PAM), et en nature, des ONG, OCB et des communautés locales bénéficiaires. Ceci traduit le bon niveau de l'appropriation des projets par les communautés locales, notamment.

L'analyse par domaine focal montre que les co-financements représentent 61% pour les projets de dégradation des terres pour un objectif de 50% ; 60% pour les projets de biodiversité pour un objectif de 40% ; 37% pour les projets de changements climatiques pour un objectif de 30% ; 79% pour les projets sur les eaux internationales pour un objectif de 50% et 36% pour le domaine focal « POPs » pour un objectif de 20%. Aussi, au regard des objectifs de mobilisations des ressources externes fixés dans la Stratégie Programme du Niger, le PMF/FEM a fourni des efforts très appréciables (toutes les prévisions ont été dépassées). Cette stratégie de mobilisation des ressources est à saluer et à renforcer. En outre, la CN du PMF/FEM devra continuer à diversifier les sources et les partenaires conformément à la stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources prévue dans la Stratégie Programme du Niger.

En effet, plusieurs partenariats stratégiques ont été déjà développés notamment avec le PAM pour les travaux de récupération des terres par le « Food for Work », les Peace Corps des USA pour l'appui aux communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) avec les projets FEM régionaux pour la réplication, et récemment le PNUD dans le cadre du UNDAF/CPAP en vue de contribuer aux OMDs.



**Figure 3 :** Répartition du financement des projets PMF/FEM par source

## 7. Recommandations

Dans l'esprit de pérenniser les acquis positifs et de corriger les points faibles relevés à l'issue de la présente mission en vue d'atteindre les objectifs poursuivis par le PMF/FEM, le consultant fait les recommandations suivantes :

### A l'endroit de la CN et du CNP

- ✓ Les projets des domaines focaux « dégradation des terres » et « Biodiversité » ont produits des effets certes visibles sur le terrain ; mais dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention, il apparaît que les impacts de ces projets ne peuvent être évidents compte tenu de leur caractère limité. Aussi, pour avoir des impacts souhaités, on pourrait envisager des zones de concentration de projets afin d'éviter un éparpillement d'énergie et de ressources pour peu de résultats. Ces zones peuvent être choisies en fonction d'un certain nombre de critères de vulnérabilité et/ou d'intérêt en fonction du domaine focal. Une étude préalable est nécessaire pour proposer ces critères et des zones de concentration prioritaires par domaine focal. En effet, ne lit-on pas dans le PPS FEM PRODOC OP3 : « *Une leçon importante de la PO2 a été la valeur de la concentration géographique et/ou thématique dans la stratégie des programmes nationaux. Ceci déblaise le terrain pour la construction d'une ligne de base, le financement d'un porte-feuille cohérent et conséquent de subventions, et pour être mieux placé pour évaluer les impacts. Beaucoup de programmes nationaux ont aussi vécu l'expérience selon laquelle un porte-feuille de subventions bien définie est plus attrayant pour les donateurs et augmente les opportunités de co-financement et d'établissement de partenariat. Aussi, les programmes nationaux seront encouragés à élaborer des grappes de projets thématiques ou de lignes d'action pendant la Troisième Phase Opérationnelle* ».
- ✓ Redoubler de vigilance dans l'examen de certains dossiers de projets (le recours à une expertise extérieur pour éclairer le CNP par rapport à certains domaines pointus, notamment celui des POPs, devra être renforcé) afin d'éviter le financement des projets qui ne contribuent pas réellement à l'atteinte des objectifs du domaine focal concerné.
- ✓ Examiner l'ensemble des dossiers de projets soumis à la CN. Un premier travail préparatoire de vérification de leur conformité par rapport aux critères d'éligibilité (forme et fonds) peut être effectuée par la CN. Le tout sera résumé sous forme de fiche de synthèse présentant les différents dossiers de projets reçus sans exclusif et transmis aux membres du CNP en même temps que les autres dossiers relatifs à la réunion.
- ✓ Encourager la promotion et susciter des projets novateurs.

### A l'endroit de la Coordination Nationale

- ✓ Sur les 33 projets financés, seulement deux sont portés par des OCB. Pourtant, il existe des groupements ou des associations socioprofessionnelles dans beaucoup de villages. Ces regroupements constituent des pools de cohésion et de solidarité entre les populations. Aussi, leurs projets pourraient avoir beaucoup plus d'impact de point de vue d'amélioration des conditions de vie des populations. En plus, ils seront plus reproductibles et donc plus durables. Les défis à relever pour atteindre véritablement les communautés de base consistera d'abord à identifier les OCB existantes, à leur apporter ensuite l'information et enfin à renforcer leur capacité d'autogestion. Ce travail pourrait être fait par des ONG expérimentées sous forme d'appui conseil ou dans le cadre du partenariat entre le PMF/FEM et les Peace Corps des USA.

- ✓ Mener des actions d'information sur les appuis possibles du PMF/FEM au près des autorités communales afin de permettre à cette catégorie d'acteur éligible de proposer aussi des fiches de projets.
- ✓ Renforcer les capacités des ONG, des OCB, des communes et même des membres du CNP sur l'élaboration, la gestion et le suivi-évaluation des projets PMF/FEM. Pour qu'elle soit plus efficace et pratique, cette formation peut se faire par exemple sous forme de formation-action à l'endroit des porteurs de projets dont les fiches ont été présélectionnées.
- ✓ Exiger du porteur de projet la formalisation du partenariat avec les principales parties prenantes dans la mise en œuvre du projet à l'image de la lettre d'engagement ONG/populations, la clarification du statut des espaces communautaires ainsi que la répartition des bénéfices attendus du projet entre celles-ci afin d'éviter des conflits éventuels.
- ✓ Supprimer la grille des résultats du canevas, relier les objectifs spécifiques, résultats et activités du cadre logique par des numéros tel que prévus dans la grille des résultats, systématiser son utilisation comme outil de planification des projets et veiller à son application lors de la mise en œuvre.
- ✓ Préparer une fiche synthèse présentant les dossiers de projets reçus sans exclusif et l'état de leur conformité par rapport aux critères d'éligibilité (forme et fonds) à l'attention de chaque réunion du CNP. Ces documents seront envoyés aux membres du CNP en même temps que les autres dossiers relatifs à la réunion.
- ✓ Elaborer et mettre en œuvre un plan de suivi-évaluation annuel des projets en cours et le respecter au tant que possible conformément à la Stratégie Programme du Niger. Ce plan peut intégrer les évaluations ex ante des nouveaux dossiers soumis pour autant que les réunions du CNP se tiennent régulièrement (par exemple une fois par trimestre). Par ailleurs, la composition de la mission devra tenir compte au tant que possible tenir compte des projets à visiter et ne devrait pas obligatoirement comprendre un membre de la CN compte tenu de leurs multiples tâches.
- ✓ Mettre en place un véritable système de suivi-évaluation des projets financés par le PMF/FEM comprenant des indicateurs clairs et précis de résultats, d'effets et d'impact ainsi qu'un mécanisme de collecte de données sur le terrain précisant le type de données, les responsables et les moyens conséquents. Les indicateurs donnés dans le *Monitoring and Evaluation Framework*, élaboré par le FEM et dans la Stratégie Programme du Niger, constituent une bonne base de travail. Par ailleurs, ce système sera adapté à la taille des projets subventionnés et aux cinq domaines focaux.

#### A l'endroit du PMF/FEM-PNUD

- ✓ Dans un contexte de fragilité écologique, économique et sociale généralisée et accentuée dans la plupart des zones d'intervention, il apparaît que les financements accordés par le PMF/FEM sont limités pour obtenir des résultats significatifs. Certains promoteurs rencontrés ont soulevé cette contrainte. Aussi, il est souhaitable de revoir à la hausse le montant de la subvention à accorder. Bien sûr, cela ne doit pas être la règle mais plutôt l'exception après une analyse de la pertinence du projet et de la justification du besoin

d'un tel montant. Du reste, cette recommandation cadre parfaitement avec la proposition suivante faite dans le PPS FEM PRODOC OP3 : « *Il est fortement proposé que pendant la PO3, le PPS pilotera de façon sélective l'accroissement du plafond des subventions jusqu'à 150.000 dollars à un « guichet projets stratégiques », comme moyen d'appuyer la consolidation thématique des porte-feuilles des subventions et pour appuyer les efforts de suivi stratégique pour les projets ou programmes nationaux connaissant une grande réussite afin de créer un plus grand impact et favoriser la durabilité...la recommandation de la Troisième Evaluation Indépendante stipulant que le plafond des subventions du PPS soit porté à 150.000 dollars américains et que ladite recommandation soit ratifiée par les CN à l'Atelier Mondial PPS de 2003* ».

#### A l'endroit des promoteurs de projets

- ✓ Respecter les délais de transmission des rapports, en particulier le rapport final, à la coordination nationale du PMF/FEM. L'option de paiement en quatre tranches dont la dernière sera symbolique constituerait une bonne source de motivation ;
- ✓ Améliorer l'implication des principales parties prenantes dès la conception du projet, notamment les populations bénéficiaires, les autorités communales et les services techniques, et renforcer le développement et la mise en œuvre de véritables stratégies d'appropriation du projet par les acteurs locaux au cours de son exécution. Ceci peut inclure par exemple : la mise en œuvre effective de la stratégie de durabilité prévue, une réelle participation des principales parties prenantes dans la mise en œuvre du projet, la diffusion des objectifs de projet dans l'économie ou des activités de production communautaire.
- ✓ Insérer les observations formulées par la CN dans les délais afin d'éviter des retards dans l'approbation des projets.
- ✓ Formaliser le partenariat avec les principales parties prenantes dans la mise en œuvre du projet à l'image de la lettre d'engagement ONG/populations, la clarification du statut des espaces communautaires ainsi que la répartition des bénéfices attendus du projet entre celles-ci afin d'éviter des éventuels conflits.

### **8. Leçons apprises**

Au cours de la mission, le consultant a relevé un certain nombre de bonnes et mauvaises pratiques en rapport avec la mise en œuvre des projets financés par le PMF/FEM dont les principales sont :

#### ✓ ***Les bonnes pratiques à renforcer***

- Les missions de pré-évaluation des projets sur le terrain avant leur financement afin de vérifier leur pertinence, leur faisabilité technique et l'implication des populations. Celles-ci doivent cependant être mieux planifiées pour ne pas engendrer des retards dans l'approbation des projets ;
- Implication des autorités coutumières et communales ainsi que des services techniques déconcentrés ;

- Renforcement voire organisation des communautés locales en vie associative (augmentation de la solidarité et de cohésion entre les différents membres). Par exemple la coopérative des exploitants du périmètre irrigué de Djiratawa a adopté le système de traitement par secteur (10 exploitants du même secteur achètent et appliquent les produits : ce qui permet une économie d'échelle et augmente la chance de réussite du traitement) ;
- Renforcement des capacités des ONG, OCB et communautés locales en matière d'organisation, de gestion et de techniques/technologies simples de protection et de restauration de leur environnement ;
- Sensibilisation des ONG et OCB des possibilités de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux globaux à partir de petites actions locales ;
- Mise en place d'un mécanisme de fonds tournant permettant le renouvellement du stock et par conséquent la pérennisation des bénéfices des projets ;
- Création de partenariat entre les acteurs locaux pour une gestion partagée et durable d'une même ressource ou pour l'échange d'expérience ;
- Auto-évaluation des effets du projet.

✓ *Les points faibles à améliorer*

- Le développement et la mise en œuvre des stratégies pertinentes de durabilité des projets financés à travers entre autres l'amélioration de l'implication des principales parties prenantes, notamment les communautés et les services techniques, et la diffusion des objectifs des projets dans des activités de production communautaire afin d'assurer la continuité de leurs bénéfices après leur durée de vie ;
- Une plus grande vigilance dans l'examen et la sélection des projets afin de limiter le financement de ceux dont les activités prévues risquent de ne pas contribuer véritablement à l'atteinte de l'objectif poursuivi par le domaine focal concerné.

## 9. Annexes

### 9.1 Termes de Référence pour l'Evaluation des projets PMF/FEM

#### 1. Contexte et justification

Le programme de micro-financement du FEM (PMF/FEM) est une partie intégrante du Plan de Travail du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Le financement de sa troisième phase opérationnelle (2004-2007) a été approuvé par le Conseil d'Administration du FEM.

Depuis sa création en 1992, le PMF/FEM, administré par le PNUD, occupe une place stratégique au sein du FEM. En effet, ses multiples appuis antérieurs ont permis de :

- § Financer plusieurs initiatives locales très importantes ;
- § Contribuer au renforcement des capacités des communautés locales et des ONG,
- § Faciliter une meilleure connaissance et une prise de conscience accrue des questions environnementales.

Le PMF/FEM a commencé ses activités au Niger en 2003. Il est entré dans sa phase opérationnelle en 2004 avec la mise en place d'un Comité National de Pilotage (CNP) chargé de l'approbation des dossiers des micro projets. A la date d'aujourd'hui, le PMF/FEM a à son actif trente trois (33) projets repartis sur toute l'étendue du territoire national. Ces projets concernent les cinq domaines focaux du FEM à savoir : La Diversité biologique, les Changements Climatiques, les Eaux Internationales, la Dégradation des Terres et les Polluants Organiques Persistants.

Les projets financés par le PMF/FEM sont essentiellement soumis par des structures de la société civile et notamment les ONGs. Depuis le début de la mise en oeuvre de ces projets, la Coordination Nationale et le Comité National de Pilotage du PMF/FEM se sont attelés au Suivi et à l'Evaluation de ceux-ci. Il faut noter que le PMF considère le suivi et l'évaluation, avant tout, comme un processus participatif qui permet le renforcement des Capacités ainsi que la compréhension et l'application des enseignements tirés des expériences des projets tout en créant des synergies eux et les autres programmes d'objectifs semblables.

C'est dans ce contexte que le PMF/FEM sollicite l'appréciation d'un œil extérieur au système afin de valoriser les résultats et procéder si besoin est à une réorientation stratégique du Programme National et développer des outils de communications susceptibles d'élargir le partenariat et mobiliser les ressources additionnelles pour mettre à la disposition des communautés.

Dans le cadre du Plan d'Action Annuel "Appui aux Institutions de Gestion de l'Environnement" (AIGE) 2006, il a été programmé de soutenir le PMF/FEM dans ses activités de communications. Le PMF/FEM compte utiliser ces fonds pour conduire une évaluation indépendante afin le rendre plus performant et durable.

#### 2. Objectif de l'étude

- Evaluer les projets subventionnés par le PMF/FEM sur toute l'étendue du territoire national,
- Identifier les Succès, les échecs, les potentialités et les obstacles liés à la mise en oeuvre,

- Jeter les bases d'une révision de la Stratégie Programme Nationale du PMF/FEM.

### 3. Résultats/Effets attendus

- § Un rapport d'évaluation de projets en cours et en fin d'exécution
- § Le document facilitera une révision conséquente de la Stratégie Programme National du PMF
- § L'étude constituera la base d'un outil de communication et de plaidoyer pour le PMF
- § Les résultats de l'étude mettront en relief les succès et les échecs des projets et aboutiront à l'élaboration d'une stratégie de gestion des connaissances dans le cadre du PMF/FEM

### 4. Mandat du consultant

Sous la supervision de la Coordination Nationale du PMF/FEM et l'appui du PNUD, le consultant, conformément aux résultats/effets attendus, aura pour tâches :

- § Récupérer et étudier tous les dossiers de projets approuvés, en exécution ou en fin d'exécution à la coordination du PMF/FEM;
- § Visiter tous les 33 projets subventionnés par le PMF/FEM afin d'examiner les points suivants

#### A. Pour les projets en cours

- Faire le point exécution des activités programmées.
- Vérifier la conformité des rapports d'étape avec les résultats sur le terrain.
- Vérifier l'implication des communautés, de services techniques et des autorités communales dans la réalisation des activités des projets
- Recenser les difficultés projet liées à sa mise en œuvre technique et financière des projets
- Identification des forces et les faiblesses des projets.
- Apprécier l'appropriation du projet par les bénéficiaires.
- Analyser si possible l'évolution des résultats obtenus à ce stade vers la réalisation des effets.
- Faire des recommandations pour l'amélioration de la réalisation des activités.

#### B. Pour les projets en fin d'exécution

##### B.1 Les aspects opérationnels :

- Vérifier la conformité du rapport final avec les résultats obtenus sur le terrain,
- Identifier et vérifier la conformité des effets prévus et ceux obtenus sur le terrain,

##### B.2 Les aspects stratégiques :

- décrire comment les populations ont participé à la planification, exécution et à l'évaluation des activités réalisées.
- la contribution des femmes, des hommes, des jeunes, des groupes défavorisés et leur degré d'appropriation de projet.
- Vérifier le degré d'adhésion et d'appropriation du projet par les populations.

- Vérifier le degré d'implication des organisations villageoises, des services, des collectivités locales dans la prise en charge du projet.
- ressortir les forces et les faiblesses des projet aux niveaux institutionnel, partenarial et opérationnel.
- apprécier les effets du projet sur les couches défavorisées.
- identifier dans l'environnement du projet les opportunités et les menaces qui peuvent agir sur la durabilité du projet.

### B.3 Les leçons à tirer

- identifier les mécanismes et stratégies spécifiques que le projet a développés pour assurer la durabilité,
- identifier les bonnes pratiques et actions connexes d'intérêt local, national et mondial
- identifier les aspects à éviter dans la démarche globale de la mise en œuvre du projet

### B.4 Les recommandations :

- Faire des recommandations pertinentes pouvant aboutir à une révision de la Stratégie Programme Nationale du PMF
- Faire ressortir les bonnes pratiques qui serviront d'outils de communication pour le programme

## 5. Méthodologie

Le consultant doit proposer une méthodologie afin de conduire convenablement cette étude.

6. Durée de l'étude : Un (1) mois.

7. Qualifications du consultant :

- Diplôme Supérieur dans un domaine relatif à l'environnement et/ou aux ressources naturelles
- Au moins 10 années d'expérience professionnelle en matière de questions environnementales et une compétence confirmée dans l'un des domaines focaux du FEM
- Une bonne connaissance du Fonds pour l'Environnement Mondial et de ses domaines focaux
- Une expérience des programmes d'environnement et de développement orientés vers les communautés et dans le domaine de la conception, de l'exécution, et du suivi et l'évaluation des projets ;
- Excellentes capacités de communication et de rédaction.

## 9.2 Itinéraire de la mission d'évaluation

<u>Journée</u>	<u>LOCALITES</u>	<u>NUMEROS ET DOMAINES DES PROJETS A VISITER</u>
<u>20/12/06</u>	<u>DOUTCHI</u>	<u>12/DT</u>
<u>NUIT A MARADI</u>		
<u>21/12/06</u>	<u>GABI</u>	<u>23/CC</u>
		<u>31/DB</u>
<u>NUIT A ZINDER</u>		
<u>22/12/06</u>	<u>GUIDIMOUNI</u>	<u>26/DT</u>
	<u>KOUTOUS</u>	<u>7/DB</u>
<u>NUIT A MAINE SOROA</u>		
<u>23/12/06</u>	<u>MAINE SOROA</u>	<u>16/DT</u>
<u>NUIT A DIFFA</u>		
<u>24/12/06</u>	<u>GADIRA</u>	<u>6/DB</u>
<u>NUIT A MAINE</u>		
<u>25/12/06</u>	<u>VOYAGE MAINE-MARADI / NUIT A MARADI</u>	
<u>26/12/06</u>	<u>GIRATAWA</u>	<u>POPS/18</u> <u>ET RETOUR A NIAMEY</u>
<u>03/01/07</u>	<u>NIAMEY</u>	<u>33/POPs</u>
<u>04/01/07</u>		<u>14/DT</u>
<u>05/01/07</u>	<u>KOUTOUKALE</u>	<u>24/DT</u>
<u>NUIT A AYEROU</u>		
<u>06/01/07</u>	<u>INATES</u>	<u>17/DT</u>
	<u>SENO/TILLABERY</u>	<u>3/EI</u> <u>ET RETOUR A NIAMEY</u>
<u>07/01/07</u>	<u>KOLLO</u>	<u>13/DB</u>
	<u>NIAMEY</u>	<u>4/CC</u>

## 9.3 Liste des personnes rencontrées

### *Coordination Nationale à Niamey*

- Abdou Mai Katiala, Coordinateur
- Bassirou Dan Magarya, Assistant

### *Comité National de Pilotage*

- Bohari Adamou, PNUD
- Ibro Adamou, Direction de l'Environnement
- Attari Boukar, SE/CNEDD
- Chaïbou Dan Bakoye, Ministère de l'Economie et des Finances
- Nassirou Bello, Ministère des Mines et de l'Energie
- Chétima Madou Gadji, Président du CNP

## Niamey

Noms et prénoms	Structure	Fonction
Mme Sidibé Fatimata	ONG ANAF/MATA	Présidente
Daouada Mamadou Marthé	ONG ANAF/MATA	Secrétaire Général
Moumouni Moussa	ONG ANAF/MATA	Secrétaire à l'Information
Mme Aminata Yara Mana	Teinturière	Responsable
Mme Katambé Mariama	FEMJES	Trésorière Générale
Fodi Adamou	ONG ARIDEL	Responsable du projet
Abou Zakari	“	Agrostologue
Melle Fati Chékaraou	Service GR Commune 5	Chef Service
M. Amadou	Grappe Yétoré Allah	Ancien SG
Boubacar Ali	“	Gardien du site
Soumana Amadou	“	Assistant gardien du site
Amadou Ousmana	“	membre

## Doutchi

Noms et prénoms	Structure	Fonction
Maibagoudou souley	Mairie Dogondoutchi	Maire
Mamane Ousmane	ARCEN	PCA
Seydou Mohamed	ARCEN	Secrétaire Exécutif
Amadou Katsaora	Population	Chef du village de Kalgo
Na Allah Kaïlou	“	Chef du village de Mada
Tankari Guimba	“	Chef du village de Mada
Guimssao Hassan	“	Chef du village de Djinna
Maïgoudou adamou	“	Chef du village de Mazouga
Tacharou Falké	“	Présidente des femmes
Tassala Gaya	“	Vice Présidente
Madouga Mangué	“	Membre
Chatou Gorzo	“	Membre
Aï Zada	“	Membre
Algadjé Arzika	“	Membre
Mairi Namata	“	Membre
Haini Yarima	“	Membre
Mokolé Matankari	“	Membre
Hadjara Maichoma	“	Membre

## Guidimouni

Noms et prénoms	Structure	Fonction
Ousseini Mato	Mairie	Conseiller
Yahaya Manzo	“	Conseiller
Kassoum Aboubacar	SDE	Chef service départemental
Djibrill Tchapi	SDDA	Chef service départemental
Hassane Elh Abdoudou	Association des pêcheurs	SG
Yaou Adamou	“	Psdt
Serkin Ruwa Harouna	“	Vice Psdt

Salissou MI Babou	“	Gestionnaire
Dady Alio	ONG-OSE-IL-ED	Chargé du projet
Elh Issoufou	“	Membre
Hachimou Abba	Association des maraîchers	Trésorier
Ibrahim Abba	“	Gérant
Ousman Mamane	“	Vice Psdt
Adamou Mahaman	“	Membre
Habou Daoudou	“	SGA

### Gadira

Noms et prénoms	Structure	Fonction
Kiari Fougou	Mairie Bosso	Conseiller
Gambo Adamou	Environnement Bosso	Chef Poste forestier Bosso
Ousman Adam	Développement Communautaire	Chef service Plan Bosso
Madou Abba Koura	ONG Kouri	Psdt
Malam Chariya Ari Kori	Groupement NIYYA de Chilawa Kayawa	Psdt
Konné Bloutoubo	Groupement Kadra Gadira	Psdt
Arimi Abbary	Groupement Kinikou Doua	Psdt
Madou Ari Kouï	Groupement LABTAHA Tamai Waskiram	Psdt
Manga Abbani	Groupement DIMITCHILIMA	Psdt
Malam Ari	Groupement KIRI KIRI	Psdt
Kalla Aboubacar	Groupement FORTO HAIKOUKOURI	Psdt
Kaboulou Lawan	Groupement GAMBE Tchoungouwa	Psdt
Hawa Boukar	Groupement féminin	Psdt
Maryam Madou	“	Vice Psdt
Atta Aladjiram	“	SG
Bawa Aladjiram	“	Trésorière
Fada Ariam	“	Membre
Yakoura Alambé	“	Membre
Yakka Aladjiram	“	Membre

### Mainé Soroa : DAMANA

Noms et prénoms	Structure	Fonction
Tchiroma Katiéla	Autorité coutumière	Représentant du chef de canton
Hassan Oumarou	SDE	Représentant du chef SDE
Moussa Abdou	Mairie	Conseiller
Hadja Zara Wallou	Mairie	Conseillère
Oumara Abisso	DAMANA	SG
Katiéla Kaboudima	“	SG A
Yambé Ibrahim	“	Membre
Adama boukar	“	Membre
Kalodjio Tiyoma	“	Membre

**Gabi** : Association des chasseurs traditionnels

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Moussa bouzou	SDE Madarounfa	Chef SDE
Souley Adamou	Association des Chasseurs traditionnels	Animateur
Représentants	Association des Chasseurs traditionnels	
Représentants	Association des gestionnaires des marchés ruraux de bois	
Représentants	Association de la coopérative des apiculteurs	

**Gabi : Centre de Santé Intégré (CSI)**

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Moussa Bouzou	SDE Madarounfa	Chef SDE
Zara Na Abou	Comité de gestion	Trésorière
Ousseini Yahaya	“	Psdt
Elh Yahaya Dan Falké	“	Membre du Comité de gestion
Kané Dan Malan	“	Membre du Comité de gestion
Oumarou dan Karé	“	Membre du Comité de gestion
Salissou Abdou	“	Membre du Comité de gestion
Kané Dan Malam	Mairie	Conseiller
Lawali Douhou	“	Conseiller
Tsahirou Amani	École primaire de Gabi	Directeur
Mme Na Awa née Roumanatou	CSI Gabi	Chef CSI

**Djiratawa**

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Maliki Tambari	ONAHA	Directeur du périmètre Irrigué
Bakoye Labo	Coopérative	Psdt
Mati Maikaka	“	Vice Psdt coop Djiratawa nord
Souley Kané	“	Psdt coop Rani
Lawali Bagimi	“	Psdt coop Djiratawa sud
Koiny Rabo	Mairie	Conseiller
Salissou Ibrahim	Coopérative	Trésorier coop Djiratawa nord
Lawali Maikaka	Comité de gestion	Magasinier/brigadier

**Kellé**

<b>Noms et prénoms</b>	<b>Structure</b>	<b>Fonction</b>
Général Mamadou Ousseini	Coopérative	Psdt
Lawan Madou	Coopérative	SG
Représentant du chef de canton	Autorité coutumière	Notable
Représentantes	Groupement féminin	Membre
Représentants	Maraîchers	Membre

## **KOLLO**

1. Dr Issa Yacouba, 96 89 67 98 ;
2. Souley Hankoura, Comptable,
3. Ismael Issoufou, Prèsident GMP1 (Groupement Mutuel de Production),
4. Malan Massou, Chercher INRAN, 96 47 21 66, participe au projet,
5. Maham Moustapha Adamou, Enseignant Chercheur, membre ONG et Représentant de L'ONG ;
6. Moussa Maliki, GMP4 ;
7. Mamadou Abdou, GMP4 ;
8. Seydou Abdou, GMP4 ;
9. Hassane Ali, SG Union DABARI/Département Tillabéry ;
10. Abdoul Aziz Amadou, Pêcheur ;
11. Idé Moussa, Groupement Pêcheur ;
12. Soumaila Amadou, Groupement Pêcheur ;
13. HammaSeydou, Groupement Pêcheur ;
14. Hamma Moukaila, Groupement Pêcheur ;

## **SENO :TILLABERY**

1. Salimatou Harouna
2. Sarta Abdou
3. Nafissa Hassou
4. Mako Morou
5. Mounna Alhassane
6. Zeinabou Morou
7. Djaraou Moumouni
8. Salamatou Adamou
9. Sarifatou Mahamane
10. Djéli Halidou
11. Adiza Zoufourou
12. fatimatou Issaka
13. Haoua Hassou
14. Zaba Hassou
15. Hadiza Adama
16. Fatou Halidou
17. Maïmouna sounna
18. Karimatou Harouna
19. Karimatou Halidou
20. Adama Mounkeila
21. Djaraou Hamidou
22. Bibata Yacouba
23. Fatou Boubacar
24. Mariama Salia
25. Fatou Mossi
26. Fatou Boubacar

27. Taiba Kirgni
28. Zaba aridjo
29. Taiba Goumbalo
30. Zara Allaba
31. Mariama azi
32. Haoua Doulla
33. Boubacar Louthé
34. Ali Mahamane Cissé
35. Akilou Talatou
36. Yéya Moumouni
37. Mounkaila Moussa
38. Sourguia Boubwaidou
39. Hassane Issa
40. Idrissa Nouhou ali
41. Fati Soumana
42. Fatou Hamadou
43. Hariatou mounkeila
44. Halimatou Illiassou
45. Hourey Allaka
46. Houseye Djibo
47. Hagaye Niandou
48. Mahamane Lido
49. Nafey Illiassou
50. Hassimi Balla
51. Boubacar Adama
52. Mamoudou Harouna
53. dama Alhassane
54. Hadjara Issaka
55. Aminata Niandou
56. Haoua salmana
57. Aradja Djomi
58. siddi Idrissa
59. Karimatou Abdoulaye
60. Aïssa Douma
61. Kadidia Niandou
62. Nafey Bollo
63. Mariatou Izétchégouma
64. Hariatou Izétchégouma
65. Fati Souley
66. kissa Ousseini
67. Bibata Sounna
68. Rabi soudja

## **TANGOUSCHOUMANE**

Elmouner Mohamed, Maire d'Inates, 96 49 47 69.

Mohamedine Nidey, Coordonnateur ONG Tanimminak, 96.97.44.49.

Comité de gestion du projet.

1. Président : Ghalas Elgou
2. Vice Président : Bilal wirigel
3. Secrétaire Général : Anara Hamed Goumar
4. Secrétaire Général Adjoint : Ismaguil Goumar
5. Trésorier Général : Moussa Idi Welal
6. Secrétaire à l'Organisation : Ibrahim Hamed Goumar
7. Secrétaire à l'Organisation Adjoint : Hadaw Hamed Assalekh
8. Secrétaire à l' Information : Agali Bilal
9. Secrétaire à l'Information djoint : hamada wirtinada
10. Secrétaire à la promotion de la femme :
  - Zadata moussa ;
  - Hatina Ikiri.
 Oyit Mohamed, Chef de Tribu (village).

## **KOUTOUKALE**

### *HOMMES*

1. Tanda Guéro
2. Mounkaila Mahamadou
3. Seydou Abdou
4. Soumaila Bouro
5. Abdou Halidou
6. Issaka Tahirou
7. Kaka Adam
8. Tahirou Younoussa
9. Garba seyni
10. Hassane seydou
11. Adamou seydou
12. Ali Guirmeye
13. Alfari Lingui
14. Bonga Bayéré
15. seyni N'Diaye
16. Yayé Boureima
17. seyni amadou
18. Issaka Guimeyé
19. Almoustapha Sabo
20. Madougou Djibo
21. Saley seyni
22. Moumouni idrissa
23. seybou Hamidou
24. Halidou Doubi
25. Alzouma Mamoudou
26. Mounkaila Guirmeye
27. Arbi Madou
28. taweye Madé
29. Daouda Harouna
30. Hama Alfari
31. Seyni Madoudou
32. Malik Seyni

33. Hassane Ballé
34. Niandou Idrissa
35. Hamadou Mounkaïla
36. Hassane Hamidou
37. Yayé Hamadou
38. Abdoul karim Doubi
39. Morou Hassane
40. Abdoul Moumouni Sadou
41. Idrissa Yacouba
42. Illiassou Moussa
43. Morou Guirmeye
44. Guirmeye Salou
45. Garba Momouni
46. Alfa Boubé
47. Adamou seydou

*FEMMES*

1. Safi Adamou
2. Maîmouna Diori
3. Mariama Seydou
4. Kadi Modi
5. Fatima Allah
6. Kadi Djibo
7. Fatouma Seyni
8. Aïssa Seyni
9. Zali saley
10. Bouli Harouna
11. Guéri Niandou
12. Mariama Hamadou
13. Zali Harouna
14. Zeînabou Halidou
15. Méhaou amidou
16. Safi Issifi
17. Mamata Kardjo
18. Kiambou Seydou
19. Tinni Mossi
20. Méhaou Hamidou
21. Mariama Abdou
22. Dimma Garba
23. Hassi Niandou
24. Mariama Niandou
25. Bibata seyni
26. Lomi Younoussa
27. Gnili Djermakoye
28. Hadiza Alfari
29. Santou salou
30. Tanda Amadou
31. Kissa amadou
32. Zali Niandou

33. Oumou GoFatouma Halidou
34. Oumou Goutou
35. Haoua Amadou
36. Oumou Balla
37. Safi Tondi
38. Fatouma Seydou
39. Gadjo Younoussa
40. Bouli Bagouma
41. Haoua Niandou
42. Bibata Tahirou
43. Bibata Hamadou
44. Adama Hassane
45. Zali Toukou
46. Haoua Moussa
47. Kadi Issa
48. Labo Moussa
49. Zali Yacouba
50. Diamma Daouda
51. Hadiza Bana
52. Fatouma moussa
53. Fatouma Halidou
54. Amina Younoussa
55. Haoua Mounkälä
56. Kadi Moussa
57. Mariama Harouna
58. Bouli Younoussa
59. Safi Tanda
60. Sadi Bongounouba
61. Hagay Moussa
62. Kanni Hamidou
63. Aïssa Souley
64. Houré Djibo
65. Fadima Tinni
66. Sani Faima, Gestionnaire ONG
67. Amadou Moussa, Président ONG
68. Mamane sani, ONG

#### 9.4 Liste des documents exploités

- Aperçus sur deux années d'activités du PMF/FEM au Niger, version provisoire, décembre 2006
- Documents des différents projets
- PPS FEM PRODOC OP3 version française, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Rapports d'exécution des différents projets
- Rapports (fiches) de suivi des projets
- Stratégie Programme du Niger, troisième phase opérationnelle 2005-2008, PPS/FEM

## 9.5 Outils utilisés

### *Guide d'entretien*

#### **1. Questions générales : Objectif, résultats, points forts et points faibles, et obstacles** (Questions à poser à tous les acteurs)

- Quel est selon vous l'objectif principal du projet ?
- Quel est votre rôle dans la mise en œuvre du projet ?
- Quels impacts du projet avez-vous constatés sur l'environnement cible ?
- Quels impacts du projet avez-vous constatés sur les populations cibles ?
- Quels sont selon vous les points forts et les points faibles du projet ?
- Pourriez-vous citer des exemples que vous avez vus sur le terrain des bonnes pratiques à démultiplier et des exemples de pratiques à éviter ?
- Quelles sont les principales contraintes ?
- Quelles sont les principales leçons tirées ?
- Considérez-vous ce projet globalement comme une réussite ou un échec ?

#### **2. L'implication des parties prenantes** (Questions à poser à tous les acteurs du projet)

- Comment le problème a été identifié ?
- Comment les actions prioritaires ont été identifiées et programmées ?
- Comment les activités programmées sont-elles réalisées et comment participez-vous à leur mise en œuvre ?
- Est-ce que les Communautés locales disposent des capacités permanentes pour s'approprier les acquis du projet ?
- Quelles sont les dispositions prises par le projet pour développer/renforcer ces capacités ?

#### **3. La gestion du projet** (Questions à poser au porteur du projet)

- Quels sont les délais entre : a) la soumission du projet au PPS/FEM, b) la sélection du projet, c) la mise à disposition des moyens au début et en cours du projet.
- Quels sont les principaux obstacles et raisons pour les délais ?
- Pouvez-vous donner des suggestions pour accélérer le processus ?
- Quels sont les outils et système mis en place pour la gestion du projet ?
- Quels sont les difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre technique et financière du projet ?
- Pouvez-vous donner des suggestions pour résoudre ces problèmes ?

*Tableau de restitution*

1. Principaux effets, résultats :

2. Principales contraintes :

3. Informations supplémentaires :

4. Possibilité de pérennisation des actions : Indicateurs concrets de pérennisation ?

5. Suggestions de l'acteur interrogé : Points forts, points faibles :

<b>Fiche de vérification des projets en cours d'exécution</b>					
<b>Titre</b> <b>Localité :</b>				<b>du</b>	<b>projet :</b>
<b>Activités programmées</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Observations</b>	<b>Résultats obtenus consignés dans les rapports</b>	<b>Résultats sur le terrain</b>	

<b>Fiche de vérification des projets en fin d'exécution</b>					
<b>Titre</b> <b>Localité :</b>				<b>du</b>	<b>projet :</b>
<b>Résultats obtenus consignés dans les rapports</b>	<b>Résultats obtenus sur le terrain</b>	<b>Observations</b>	<b>Effets prévus</b>	<b>Effets obtenus sur le terrain</b>	

### 9.6 Liste des projets financés

<b>N°</b>	<b>Titre du projet / Numero du Projet</b>	<b>Localité</b>	<b>Organisation</b>	<b>Domaine focal</b>	<b>Durée (Mois)</b>	<b>Etat</b>
<b>1</b>	Projet de récupération des terres dégradées et fixation des dunes pour la protection du chenal et de la mare multifonctionnelle de TOUMOUR (Région de Diffa)/ NER/04/01	Toumour	ANP	LD	15	Fin de Cycle
<b>2</b>	Projet d'appui à la lutte contre la dégradation des terres autour des retenues d'eau du canton de Kourthèye , Tillabery/ NER/04/02	SONA	ONG ADA	LD	15	Fin de Cycle

3	Projet de lutte contre la dégradation des terres et la désertification par la récupération de la jacinthe d'eau et sa transformation à des fins de protection environnementale et de développement socio économique dans le village de SENO /Tillabery/NER/04/03	SENO	ONG EIP	IW	15	Fin de Cycle
4	Projet de lutte contre la dégradation des terres par utilisation du couple Bouteille Foyer à gaz Butane /NER/04/04	Dosso	ONGs DOUBANI, RDFN et FEMJES	CC	12	Fin de Cycle
5	Projet de Réhabilitation des éoliennes de pompage d'eau pour la diversification des cultures et le reboisement dans les villages de Chanyassou, Ilella et Lokoko (Filingué)/NER/04/05	Chikal	ONVPE	CC	15	Fin de Cycle
6	Projet d'appui à la protection du potentiel fourrager ( <i>Ipomea aquatica</i> ) pour préserver la race bovine Kouri dans la communauté de GADIRA (Lac Tchad)/NER/04/06	Bosso	ONG KOURI	BD	15	Fin de Cycle
7	Projet communautaire d'élevage de la faune sauvage Atruches à cou rouge ( <i>Struthio camelus camelus</i> ) dans le Koutous, Département de GOURE/NER/04/08	Kelle	Coopérative CERNK	BD	24	En Cours
8	Projet d'appui à la Réhabilitation et à l'aménagement des terroirs Pastoraux de Dadin Sarki, Angoual Maloumeye et Angoual Dan Boursa, Commune de ZINDER/NER/04/09	Zinder	ONG YANAYI	LD	15	Fin de Cycle
9	Renforcement des capacités des acteurs locaux dans l'élaboration , la gestion , le suivi & évaluation des projets dans le cadre du PPS/FEM/PNUD/NER/04/10	National	ONG YANAYI	Multiple	3	Fin de Cycle
10	Projet d'adaptation du Programme à la 3eme phase opérationnelle , stratégie de communication et consolidation du partenariat.NER/OP3/Y1/05/01	National	YANAYI	Multiple	12	Fin de Cycle
11	Projet d'installation d'une éolienne d'exhaure d'eau pour les cultures maraîchères et d'un éclairage solaire photovoltaïque au profit des trois groupements féminins du quartier Tallagué commune rurale de SIMIRI.NER/OP3/Y1/05/02	Simiri	ONGs DOUBANI, RDFN et FEMJES	CC	12	En Cours
12	Réhabilitation des terres dégradées de la zone de pâturage de Farin Guémé (Département de Dogon doutchi). NER/OP3/Y1/05/03	Doutchi	ARCEN	LD	12	Fin de Cycle
13	Projet de renforcement de la Biodiversité ichtyologique des plans d'eau de la région de Tillabery. NER/OP3/Y1/05/04	Kollo	COEDED	BD	18	Fin de Cycle
14	Projet derécupération des terres dégradées sur le plateau de "Yéttoré Allah" Canton de Lamordé. NER/OP3/Y1/05/05	Niamey	ARIDEL	LD	18	Fin de Cycle
15	Projet de fixation de dunes et restauration de la biodiversité à Garmaga dans le TADRESS. NER/OP3/Y1/05/06	Thintaborak	TADRESS	LD	12	Fin de Cycle
16	Protection des gomméraires par la fixation des dunes dans la communauté de Guidankadji (Mainé Soroa). NER/OP3/Y1/05/07	Mainé Soroa	DAMANA	LD	12	Fin de Cycle

17	Projet de récupération des terres et promotion de la culture maraîchère dans la communauté de Tangouschoumane Commune d'Inatès (Ayérou).NER/OP3/Y1/06/08	Inates	TANIMMINAK	LD	13	En Cours
18	Projet de réduction de l'utilisation des Pesticides (POPs) et des risques liés à leur manipulation sur le périmètre irrigué de Djiratawa, Commune rurale de Djirataoua (Région de Maradi). NER/OP3/Y1/06/09	Djiratawa	KOWA MURNA	POPs	18	En Cours
19	Demande de développement d'un projet de traitement des eaux usées des sites de teinture & batik dans la Communauté Urbaine de Niamey .NER/OP3/Y1/06/10	Niamey	ANAF/Mata	POPs	3	Fin de Cycle
20	Organisation d'un Forum pour la Définition d'une Stratégie et un Plan d'actions pour la Préservation de la Faune et de son Habitat sous L'égide de L'A.C.T.M. NER/OP3/Y1/06/11	Gabi	ACTM	BD	3	Fin de Cycle
21	Lutte contre la désertification et conservation de la biodiversité à travers la promotion de la pomme du Sahel ou <i>Zizyphus mauritiana</i> dans les communes rurales de Magaria et Ouacha (Région de Zinder).NER/OP3/Y1/06/12	Ouacha	ATPF	BD	12	En Cours
22	Electrification par système photovoltaïque, d'infrastructures communautaires du village de Kokorou (TERA).NER/OP3/Y1/06/13	Kokorou	LASSABOU	CC	8	En Cours
23	Projet d'équipement en Energie Solaire de Dispensaire, Classes et Lampadaires dans le Village de Gabi Département de Madarounfa, Région De Maradi. NER/OP3/Y1/06/14	Gabi	SABUWA	CC	8	En Cours
24	Projet de Lutte contre l'ensablement et la valorisation de la mare semi permanente par le Groupement féminin « Gomni Koubey » du terroir de Koutoukalé-Commune rurale de Karma( Région de Tillabéri). NER/OP3/Y1/06/15	Koutoukalé	ILAF	IW	12	En Cours
25	Protection / Réhabilitation des Terres de Culture dans La Vallée de Bilandaou (Galmi /Konni). NER/OP3/Y1/06/16	Galmi	GYARA	LD	12	En Cours
26	Projet de Renforcement du dispositif de protection et d'aménagement de la cuvette de Guidimouni (Département de Mirriah). NER/OP3/Y2/06/01	Guidimouni	YANAYI	LD	18	En Cours
27	Projet de réhabilitation des terres dégradées et de sauvegarde de la biodiversité du complexe massif forestier- mare de N'solo (Bégorou Tondo). Téra. NER/OP3/Y2/06/02	Bégorou tondo	ONDERNA	LD	15	En Cours
28	Projet de Réhabilitation et sécurisation de l'aire de pâturage de FARIN-GUEME : <b>EXTENTION</b> . (Département de Dogondoutchi).NER/OP3/Y2/06/03	Doutchi	ARCEN	LD	12	En Cours
29	Projet de Restauration de l'aire de pâturage dénommée « Guinné » (Département de Mayahi, Commune rurale de Sherkin Haoussa).NER/OP3/Y2/06/04	Sarkin Haoussa	GADEL	LD	15	En Cours

30	PROJET DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE ET DE PRESERVATIONS DES DIVERSITES BIOLOGIQUES DA NS LA COMMUNE DE CHETIMARI DEPARTEMENT DE DIFFA/ ONG ANP.NER/OP3/Y2/06/05	Nguel kollo	ANP	LD	12	En Cours
31	Projet d'appui à la restauration et à la préservation du potentiel végétal et faunique dans la réserve de bio diversité de la forêt de Baban Rafi Sud (Département de Madarounfa/ Région de Maradi).NER/OP3/Y2/06/06	Gabi	ACTM	BD	18	En Cours
32	« LES PLANTES MÉDICINALES AU SEVICE DES POPULATIONS DÉMUNIES »NER/OP3/Y2/06/07	Niamey	Herboristerie	BD	10	En Cours
33	Projet de Lutte contre la pollution du Fleuve et préservation de la santé des femmes teinturières contre les effets nocifs des pops dans la Communauté Urbaine de Niamey/ ONG ANAF Mata. NER/OP3/Y2/06/08	Niamey	ANAF/Mata	POPs	8	En Cours

### 9.7 Liste des projets visités

N°	Titre du projet / Numero du Projet	Localité	Organisation	Domaine focal	Durée (Mois)	Etat
1	Projet de lutte contre la dégradation des terres et la désertification par la récupération de la jacinthe d'eau et sa transformation à des fins de protection environnementale et de développement socio économique dans le village de SENO /Tillabery/NER/04/03	SENO	ONG EIP	IW	15	Fin de Cycle
2	Projet de lutte contre la dégradation des terres par utilisation du couple Bouteille Foyer à gaz Butane /NER/04/04	Niamey	ONGs DOUBANI, RDFN et FEMJES	CC	12	Fin de Cycle
3	Projet d'appui à la protection du potentiel fourrager ( <i>Ipomea aquatica</i> ) pour préserver la race bovine Kouri dans la communauté de GADIRA (Lac Tchad)/NER/04/06	Bosso	ONG KOURI	BD	15	Fin de Cycle
4	Projet communautaire d'élevage de la faune sauvage Autruches à cou rouge ( <i>Struthio camelus camelus</i> ) dans le Koutous, Département de GOURE/NER/04/08	Kelle	Coopérative CERNK	BD	24	En Cours
5	Réhabilitation des terres dégradées de la zone de pâturage de Farin Guémé (Département de Dogon douchi). NER/OP3/Y1/05/03	Doutchi	ARCEN	LD	12	Fin de Cycle
6	Projet de renforcement de la Biodiversité ihctyologique des plans d'eau de la région de Tillabery. NER/OP3/Y1/05/04	Kollo	COEDED	BD	18	Fin de Cycle
7	Projet derécupération des terres dégradées sur le plateau de "Yéttoré Allah" Canton de Lamordé. NER/OP3/Y1/05/05	Niamey	ARIDEL	LD	18	Fin de Cycle
8	Protection des gomméraires par la fixation des dunes dans la communauté de Guidankadji (Mainé Soroa). NER/OP3/Y1/05/07	Mainé Soroa	DAMANA	LD	12	Fin de Cycle
9	Projet de récupération des terres et promotion de la culture maraîchère dans la communauté de Tangouschoumane Commune d'Inatès	Inates	TANIMMINAK	LD	13	En Cours

	(Ayérou).NER/OP3/Y1/06/08					
10	Projet de réduction de l'utilisation des Pesticides (POPs) et des risques liés à leur manipulation sur le périmètre irrigué de Djiratawa, Commune rurale de Djirataoua (Région de Maradi). NER/OP3/Y1/06/09	Djiratawa	KOWA MURNA	POPs	18	En Cours
11	Projet d'équipement en Energie Solaire de Dispensaire, Classes et Lampadaires dans le Village de Gabi Département de Madarounfa, Région De Maradi. NER/OP3/Y1/06/14	Gabi	SABUWA	CC	8	En Cours
12	Projet de Lutte contre l'ensablement et la valorisation de la mare semi permanente par le Groupement féminin « Gomni Koubey » du terroir de Koutoukalé-Commune rurale de Karma( Région de Tillabéri). NER/OP3/Y1/06/15	Koutoukalé	ILAF	IW	12	En Cours
13	Projet de Renforcement du dispositif de protection et d'aménagement de la cuvette de Guidimouni (Département de Mirriah). NER/OP3/Y2/06/01	Guidimouni	YANAYI	LD	18	En Cours
14	Projet de Réhabilitation et sécurisation de l'aire de pâturage de FARIN-GUEME : EXTENTION. (Département de Dogondoutchi).NER/OP3/Y2/06/03	Doutchi	ARCEN	LD	12	En Cours
15	Projet d'appui à la restauration et à la préservation du potentiel végétal et faunique dans la réserve de bio diversité de la forêt de Baban Rafi Sud (Département de Madarounfa/ Région de Maradi).NER/OP3/Y2/06/06	Gabi	ACTM	BD	18	En Cours
16	Projet de Lutte contre la pollution du Fleuve et préservation de la santé des femmes teinturières contre les effets nocifs des pops dans la Communauté Urbaine de Niamey/ ONG ANAF Mata. NER/OP3/Y2/06/08	Niamey	ANAF/Mata	POPs	8	En Cours



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
**PROGRAMME DE PETITES SUBVENTIONS**



**RAPPORT DE L'ATELIER DE  
VALIDATION DE L'EVALUATION ET LA  
CAPITALISATION DES PROJETS  
PMF/FEM**

L'an deux mille sept et le jeudi 22 mars, s'est tenu l'atelier de validation du rapport d'étude intitulé « évaluation et capitalisation des projets PMF/FEM » rédigé par le Consultant Chaibou Mamane, Expert national.

L'atelier a eu lieu dans la salle de réunion du Palais des Sports à Niamey. Il a réuni les membres du CNP/PPS/FEM, la Coordination Nationale du PPS/FEM, les porteurs des projets financés par le PMF/FEM, les représentants de collectifs de la société civile et des partenaires au développement ainsi que certaines personnes ressources spécialisées dans les domaines focaux du FEM.

L'atelier s'est déroulé ainsi qu'il suit :

**1. les cérémonies d'ouverture**

Les cérémonies d'ouverture ont été marquées par deux interventions. Il s'agit respectivement de celle du Président du Comité National de Pilotage du PMF/FEM Monsieur **Chétima** Madou Gadji et celle du Ministre de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire Monsieur **Mounkeila** Modi.

Le premier a accès son intervention sur les différentes contribution du PMF dans l'amélioration de la situation globale de l'environnement mondial à travers les réalisation concrètes et directes des populations locales nigériennes.

Quant qu'au second, il salua tous les efforts consentis par le Programme et assura les uns et les autres de l'intérêt tout particulier que le Gouvernement manifeste à l'endroit du PMF/FEM.

Après ces interventions, une suspension a été observée pour permettre aux invités de se retirer pour faciliter la mise en place du bureau de séance.

## **2. Mise en place du bureau de séance et amendement du document**

### **2.1. Mise en place du bureau de séance**

Le bureau est ainsi constitué d'un président et de deux rapports :

- Président : Chétima
- Facilitateur : Bouhari ; Chargé de projets FEM au PNUD
- Rapporteurs :
  - o Col Ibro Adamou, Direction de l'Environnement
  - o Roua Oumarou, CCOAD

Le président donna la parole à Monsieur Abdou Mai Katiala, Coordinateur National du PMF/FEM pour situer, aux uns et aux autres, le contexte du présent atelier et les résultats qui s'y rattachent.

Il a aussi rappelé que le PMF/FEM a commencé ses activités au Niger en 2003. A la date d'aujourd'hui, 33 projets repartis sur toute l'étendue du territoire national ont été financés. Ces projets concernent les cinq domaines focaux du FEM à savoir : La Diversité biologique, les Changements Climatiques, les Eaux Internationales, la Dégradation des Terres et les Polluants Organiques Persistants.

Ensuite la parole fut donnée au Consultant pour broser à l'assistant la substance de son étude. Il a expliqué la méthodologie qu'il a utilisée et les principaux constats/observations ainsi que les recommandations formulées.

### **2.2 Amendement du document**

Les Observations de formes et de fonds ont été formulées. En ce qui concerne les observations de forme, il s'agit de :

- Le résumé exécutif est très long par rapport au volume du document ;
- Insérer des cartes (répartition des projets financés) et des photos illustrant les réalisations

Les observations d'ordre générales sur le fonds :

- Dans la partie présentation du PMF/FEM, il y a nécessité de faire ressortir quantitativement les différentes réalisations enregistrées (quantifier les actions du PMF/FEM) selon les domaines focaux;
- Approfondir les analyses sur la durabilité des actions, notamment en ce qui concerne les projets de dégradations des terres ;
- Soutenir l'analyse sur la durabilité avec des propositions concrètes visant à renforcer cette durabilité ;
- Tenir compte du fait que la durabilité n'est pas seulement liée à la présence massive ou à l'engouement des populations sur les sites. L'état des réalisations sur le site est aussi un indicateur de cette durabilité.
- Insérer la liste des membres du comité de pilotage rencontrés ;
- Cibler quelques partenaires techniques et financiers comme le PAM à rencontrer par le consultant

- Joindre la liste de tous les projets financés, les projets visités et faire des brèves présentations/description pour projet ;
- Adopter une échelle d'évaluation et utiliser des chiffres pour les appréciations au lieu des expressions comme « la plupart ».
- Dans la partie méthodologie, expliquer les critères d'évaluation.
- Dans les recommandations, encourager le CNP à promouvoir des projets novateurs.
- La recommandation adressée au promoteur de projets leur demandant d'avoir des antennes au niveau des localités d'intervention n'est pas opportune étant donné que le CNP et la CN veillent à cela au cours du processus de pré évaluation et de sélection des requêtes.
- Dans les aspects stratégiques, il est important de prendre en compte les résultats du volet ABN et aussi de faire ressortir de manière exhaustive les différents cofinancements.
- Approfondir la réflexion sur les raisons qui font que sur 170 requêtes soumises, seules 38 ont été financées (au-delà de la faible capacité des ONG et Associations, examiner d'autres raisons comme la fréquence des missions de pré évaluation) ;
- Procéder à une analyse sur le genre (voir par exemple la participation par catégorie d'acteurs) ;
- Compte tenu du problème de durabilité des actions soulevées par le consultant, faire des propositions d'actions pour le renforcement des capacités des communautés bénéficiaires. Par ailleurs, le consultant devrait clairement dire que pour avoir des impacts, il faut des interventions à une plus grande échelle (particulièrement pour les projets de dégradation des terres) et garantir la fonctionnalité du dispositif de durabilité mis en place.
- Pour les projets de dégradations des terres, mener des réflexions par rapport à l'appropriation et la gestion des sites récupérés ;
- Par rapport aux indicateurs, il y a lieu de s'en tenir à ceux déjà définis par le FEM

#### **Observations spécifiques :**

- Page 7 : la première puce est à reformuler en vue de tenir compte du contexte du Niger marqué par le fait que les communautés locales ne perçoivent pas toujours d'elles-mêmes les contraintes environnementales auxquelles elles sont confrontées.
- Page 8 : Points faibles, première puce : Un besoin de reformulation s'impose à ce niveau car la stratégie de durabilité est une des exigences vérifiées lors de la sélection des requêtes. Donc, pour toutes les requêtes financées, des stratégies de durabilité ont définies dans le document ; c'est plutôt dans la mise en œuvre de cette stratégie que des problèmes demeurent. En vue d'améliorer cela, les participants à l'atelier suggèrent de mettre à profit les services techniques et les communes qui sont les partenaires permanents des populations (par exemple, dans les requêtes, demander au promoteur de décrire la façon dont il va collaborer avec ces acteurs)
- Page 10 : deuxième puce (Mise en œuvre de l'étude) : Il faut ajouter la participation de la coordination aux visites de terrain.

L'atelier a validé le rapport du consultant sous réserve d'intégration des observations et amendés apportés.

En outre, l'atelier a examiné et débattu les points suivants :

- Les succès et échecs identifiés par le consultant ;
- La concentration géographique/thématique du programme ;
- La diffusion des bonnes pratiques ;

- Le mécanisme de gestion des connaissances ;

Sur l'ensemble de ces points, il ressort ce qui suit :

Par rapport aux succès et échecs : L'atelier a validé les succès et échecs identifiés par le consultant. En outre, il a été demandé au consultant de répertorier les projets à succès et présenter leurs expériences sous forme d'encadrés.

Par rapport à la concentration géographique/thématique du programme : L'atelier a reconnu la pertinence et la nécessité de cette concentration pour des meilleurs impacts. Pour ce faire, plusieurs suggestions et idées sont ressorties des échanges ; il s'agit de :

- opter pour une concentration géographique et thématique ;
- concentration géographique suivant les années ;
- prendre en compte les travaux de PANA dans le choix de zones de concentration ;
- tenir compte de la consolidation des acquis en cas d'option de concentration géographique ;
- adopter l'approche éco systémique dans le choix de zones de concentration ;
- tenir compte des interventions d'autres partenaires dans le choix des zones de concentration ;
- définir des niveaux d'enveloppes financières à affecter dans les zones de concentration et réserver une marge qui permettra d'intervenir dans les zones en cas de besoin.

Aussi, compte tenu de la pertinence et de la complexité de cette question, l'atelier a recommandé qu'une étude de faisabilité soit menée pour proposer les grandes lignes de cette concentration (critères, modalités, choix de thèmes ou de zones). En outre, les participants à l'atelier ont attiré l'attention sur le fait que la concentration thématique présente l'inconvénient de ne pas favoriser l'inter-sectorialité.

***Par rapport à la diffusion des bonnes pratiques : L'atelier a identifié les outils et canaux suivants :***

- des films documentaires sur les bonnes pratiques en français et en langues nationales ;
- les émissions radio ;
- des bulletins « PMF Info » ;
- un site web pour le PMF Niger ;
- des voyages d'études, y compris au profit des communautés ;

Par rapport au mécanisme de gestion des connaissances : L'atelier a formulé les suggestions suivantes :

- mettre en place une cellule chargée de communication au sein du PMF ; cette cellule pourrait être animée par un Appelé du Service Civique National que la Coordination du Programme pourrait solliciter auprès de l'Etat à travers le Ministère de l'Aménagement du Territoire et Développement Communautaire qui assure la tutelle des ONGs. Le volet ABN sera mis à contribution pour assurer le fonctionnement et l'équipement de la cellule.
- Constituer une banque de données informatisées pour le programme et la mettre en réseau avec les autres bases de données au niveau nationale ;
- Etablir des fiches techniques en langues sur les projets.

En outre, l'atelier a exhorté la coordination du programme à mener des réflexions sur les modalités de transfert des connaissances et sur les voies et moyens appropriés pour aider les OCB dans la gestion des connaissances.